



Rapport d'alerte précoce par pays, avril 2018

Régions en danger

Prévention d'atrocités de masse au Mali

UNITED STATES
HOLOCAUST
MEMORIAL
MUSEUM

SIMON-SKJODT CENTER
FOR THE PREVENTION OF GENOCIDE

AUTEURS

Ibrahim Yahaya Ibrahim est membre de l'« Alerte précoce » au Centre Simon-Skjodt pour la prévention des génocides. Il est doctorant en sciences politiques et chercheur auprès du Groupe d'études sur le Sahel à l'Université de Floride.

Mollie Zapata est chercheuse auprès du Centre Simon-Skjodt pour la prévention des génocides.

TRADUCTRICES

Nadia Gabriel et Julie Porter

REMERCIEMENTS

Le Centre Simon-Skjodt tient à remercier les hommes et les femmes maliens qui ont accepté d'être interviewés dans le cadre de ce rapport. Le Centre est particulièrement redevable à ceux qui ont pris le temps de partager leurs histoires, expériences et points de vue personnels.

Nous remercions les collègues qui ont passé en revue et commenté la première version du rapport, en particulier Alexis Arieff, Kamissa Camara, Corinne Dufka, Andrew Lebovich, Michael Shurkin et Alex Thurston.

PHOTO

Les combattants du MNLA (Mouvement national de libération de l'Azawad) autour de Tessit, Gao en janvier 2013.
Veronique de Viguerie / Getty Images Reportage

Résumé analytique

Plus de quatre ans après le renversement en 2013 du régime djihadiste dans les villes du nord et le déploiement d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies, la violence subsiste au nord du Mali, s'est étendue à d'autres régions et s'est intensifiée dans certaines d'entre elles. Bien que des atrocités de masse, à savoir la violence systématique à grande échelle contre les populations civiles, n'aient pas encore été commises au Mali, des signes avant-coureurs sont visibles et méritent une attention immédiate du gouvernement malien et des partenaires internationaux.

Ce rapport explique les facteurs qui sous-tendent les trois conflits intercommunautaires à haut risque, déroule des scénarios plausibles menant à l'aggravation de la violence contre les civils dans les prochains 12 à 18 mois et propose des recommandations pour atténuer ces risques. Nous identifions deux conflits susceptibles de se transformer en atrocités de masse : (1) le conflit entre les groupes ethniques Peul, Bambara et Dogon dans le centre du Mali (régions de Mopti et de Ségou) et (2) le conflit entre les Tolebe (Peuls) et les Daoussahak (Touareg) à Ménaka, près de la frontière avec le Niger. Ce rapport évalue aussi les risques d'escalade de conflits latents entre les clans touareg Ifoghas et Imghad dans la région de Kidal. Nous concluons que le conflit de Kidal ne pose pas de risque plausible d'atrocités de masse pendant les 12 à 18 mois prochains mais mérite d'être surveillé de près.

Deux conflits structurels renforcent les risques d'atrocités dans l'ensemble du pays. Premièrement, la faiblesse de l'État malien ne doit pas être sous-estimée : le fait qu'il ait marginalisé les populations en dehors de la capitale Bamako dans le passé a favorisé l'insécurité et encouragé le recrutement de groupes armés, et cette situation va continuer. Au-delà des régions du sud, l'État est peu présent et son influence, lorsqu'elle existe, est considérée par un grand nombre comme injustement répartie, voire prédatrice. Deuxièmement, l'État n'a pas réussi à établir sa véritable autorité ou à s'arroger le monopole de la force et, de plus, a mal géré les conflits intercommunautaires, suscitant une accumulation de doléances parmi les communautés. Dans le passé, l'État malien a soit exercé une répression brutale pour contrecarrer la rébellion, soit soutenu des négociations de paix favorisant la réconciliation plutôt que la justice, les auteurs de violence devant rarement répondre de leurs actes. Cette impunité est un facteur important de recrutement des groupes armés de nos jours.

Dans le contexte de ces problématiques structurelles, trois facteurs ont précipité l'escalade des conflits intercommunautaires préexistants ces dix dernières années : (1) l'intensification des armes et du trafic de stupéfiants, (2) la flambée de la rébellion djihadiste en 2012 et l'expansion consécutive du djihadisme et (3) l'accès croissant aux armes et la prolifération de milices d'autodéfense communautaires.

Nous estimons que le risque le plus élevé d'atrocités de masse se situe dans le centre du Mali où la violence entre groupes djihadistes, forces de sécurité maliennes et milices d'autodéfense agissant pour le compte des communautés ethniques bambaras et dogons monte en puissance depuis 2015. Dans ce cas, les atrocités de masse pourraient se produire dans les 12 à 18 mois à venir si l'augmentation de la violence continuait sur cette lancée. Le centre du Mali présente un danger particulier en raison de sa forte densité démographique (par rapport aux régions du nord), la prévalence des armes et de l'idéologie extrémiste, et un nombre de communautés dont l'histoire est faite de conflits et de griefs et qui vivent en étroite proximité les unes des autres. Bien que les civils de toutes les communautés du centre du Mali souffrent de la violence des groupes armés, les civils peuls sont les plus vulnérables car ils sont pris pour cible de tous les côtés : djihadistes, forces de sécurité et, plus particulièrement, d'autres milices ethniques qui les attaquent souvent en réponse à la violence djihadiste, au lieu d'en cibler les auteurs.

À Ménaka, nous constatons une situation similaire d'anciennes doléances intercommunautaires entre les Tolebe (un groupe de Peuls, essentiellement des bergers) et les Daoussahak (une tribu touareg) qui pratiquent depuis peu la violence au nom de l'autodéfense et dans le contexte d'un djihadisme émergent et d'un banditisme endémique. Récemment, Ménaka connaît une augmentation des opérations de contre-terrorisme (en raison de la montée des menaces et de sa situation à la frontière avec le Niger) qui devrait s'accroître avec le déploiement des forces du FC-G5 Sahel, un organe de sécurité régional. Une expansion des opérations de contre-terrorisme a le potentiel de troubler le fragile équilibre des pouvoirs entre les milices associées aux communautés tolebe et daoussahak. Un scénario d'atrocités de masse plausible à Ménaka serait que des gouvernements étrangers, comme la France ou le Niger, encouragent les milices daoussahak à agir en force contre les groupes djihadistes et ceux qui semblent les soutenir (c'est-à-dire, les civils tolebe). En réaction, les milices tolebe (dont les membres sont motivés par de multiples facteurs, notamment l'idéologie djihadiste et la protection communautaire) attaqueraient probablement les communautés daoussahak, ce qui pousserait leurs milices à attaquer les communautés tolebe. À l'instar du centre du Mali, une violence délibérée serait exercée contre les civils des deux côtés. Toutefois, toute milice alignée sur le gouvernement aurait une plus grande capacité de commettre des atrocités que ses opposants.

Pour éviter ces scénarios, nous proposons des recommandations qui entrent dans 4 catégories (de plus amples détails se trouvent à la fin de ce rapport).

1. **Veiller à ce que les opérations de contre-terrorisme n'exacerbent pas les risques d'atrocités de masse.** Tous les acteurs qui participent aux opérations de contre-terrorisme ou les soutiennent devraient faire de la protection des populations civiles une priorité majeure. Ils devraient s'abstenir de soutenir des milices alignées sur des groupes ethniques ou de collaborer avec elles ou avec d'autres groupes armés ayant un bilan médiocre en matière de droits humains.
2. **Appuyer la gestion pacifique des conflits intercommunautaires susceptibles de mener à des atrocités de masse.** Le gouvernement malien devrait entreprendre des réformes de la sécurité et de la justice de façon plus inclusive dans tout le pays, notamment dans le centre du Mali. L'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), l'Union européenne et d'autres agences internationales (1) devraient veiller à ce que des programmes ciblant et combattant la violence extrémiste viennent compléter des initiatives de prévention des atrocités de masse et (2) devraient élargir leur soutien aux programmes locaux de maintien de la paix.
3. **Promouvoir la justice et la responsabilisation.** Le gouvernement malien devrait adopter des mesures pour harmoniser ses systèmes parallèles de justice, et donc accorder la priorité à sa capacité de résoudre les conflits sur la gestion des terres et d'autres ressources naturelles. La Commission vérité, justice et réconciliation (CVJR), qui œuvre avec l'aide de la Division des droits humains et de la protection de la MINUSMA, devrait continuer à élargir son travail au nord et au centre du Mali.
4. **Améliorer l'information liée à la violence et aux initiatives de prévention de cette violence.** Le gouvernement malien et la MINUSMA devraient améliorer la collecte d'information, l'analyse et la dissémination de l'information sur les incidents violents, les atteintes aux droits humains et les tendances sur le long terme. Les donateurs qui financent les programmes humanitaires et de consolidation de la paix devraient encourager leurs partenaires opérationnels au Mali à partager les uns avec les autres l'information sur les incidents violents et les signes avant-coureurs d'atrocités éventuelles.

Introduction

Ces 25 dernières années, le Mali a connu une série de conflits violents, en particulier des rébellions contre l'État malien, des violences intercommunautaires entre différents groupes ethniques et tribaux, et la violence djihadiste. En 2012, une coalition de groupes djihadistes et de rebelles séparatistes a mené la guerre à l'État malien, ce qui a conduit à la défaite de l'armée nationale et à l'occupation des deux tiers du territoire malien¹. Pendant une période de 9 mois, les djihadistes ont maintenu le contrôle du nord du Mali où ils ont appliqué une interprétation rigoureuse du code pénal de la charia (amputation des mains, mutilations d'autres parties du corps, coups de fouet, et dans un cas, lapidation à mort) et ont détruit des mausolées vieux de plusieurs siècles à Tombouctou. Les séparatistes touareg ont également commis de graves violations des droits humains pendant l'occupation, notamment la violence sexuelle, le pillage à grande échelle et l'exécution sommaire de plus de 100 soldats maliens². L'occupation a pris fin en 2013 après qu'une coalition militaire internationale, menée par la France, est intervenue pour chasser les djihadistes³ hors des grandes villes, les forçant à chercher refuge dans le désert et dans les montagnes escarpées des alentours.

Malgré le sérieux affaiblissement des djihadistes et le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies, la violence dans le nord du Mali s'est poursuivie, s'est étendue à d'autres régions et, dans certaines zones, s'est accrue. Le projet ACLED (Armed Conflict Location and Event Data Project) a indiqué que 635 civils (et 2318 combattants) ont été tués suite aux troubles qui se sont produits au Mali de 2013 à 2017, soit plus de 4 fois le nombre de décès de civils que dans les 5 années précédentes (2008-2012)⁴ (voir figure 1). En décembre 2017, plus de 130 000 réfugiés maliens résidaient au Burkina Faso, au Niger et en Mauritanie et 40 000 autres ont été déplacés dans le pays⁵. La mission des Nations Unies au Mali a compté le plus grand nombre de décès de soldats de la paix que toute autre mission active, soit 158 depuis 2013⁶. Depuis 2015, le conflit s'est étendu aux régions de Mopti et de Ségou, au centre du Mali où les différends entre les Peuls, les Bambaras et les Dogons ont pris une tonalité de plus en plus ethnique, résultat d'une forte augmentation de la violence contre les civils⁷.

Ce rapport examine les facteurs à l'origine de trois conflits à haut risque, élabore des scénarios plausibles susceptibles de mener à une escalade de la violence systématique à l'encontre des civils et propose des recommandations sur les moyens de prévenir ou de traiter ces conflits.

Méthodologie

Le Centre Simon-Skjoldt pour la prévention des génocides a lancé le Projet d'alerte précoce pour procurer une alerte avancée et fiable aux gouvernements, à la société civile, aux partenaires de développement et aux communautés vulnérables. Le projet vise à mettre en exergue des situations où les atrocités de masse (« violence systématique, à grande échelle contre les populations civiles »)⁸ ne se sont pas encore produites mais où des signes avant-coureurs sont visibles. À ce jour, les principaux éléments sont une évaluation statistique annuelle des risques⁹ et un groupement de représentants de l'opinion publique pour réunir des évaluations de risques individuelles. Ce rapport est le troisième d'une série d'études sur des pays qui présentent des risques assez élevés d'atrocités de masse mais dont les politiques publiques ne prêtent pas suffisamment attention aux moyens de résoudre ces risques d'atrocités ; il a pour objet d'étudier en profondeur les contextes propres au pays et d'éclairer des actions préventives.

Nous avons choisi le Mali pour cette étude surtout parce que notre évaluation annuelle des risques dans le monde l'a constamment placé dans les 10 % des pays à risque, le classant respectivement 9e, 13e et 8e sur



162 en 2014, 2015 et 2016. Il faut noter que la rareté des atrocités de masse signifie qu'un pays tel que le Mali, qui présente un risque élevé par rapport à d'autres, est encore peu susceptible de connaître un épisode de violence contre des civils qui corresponde à notre définition opérationnelle de tueries à grande échelle, soit au moins 1000 décès de civils dans une seule année. Notre analyse statistique la plus récente estime le risque de tueries de masse au Mali à environ 4 pour cent dans l'année suivante¹⁰.

L'équipe de recherche, composée d'un membre du personnel du Centre Simon-Skjoldt et d'un chercheur « Alerte précoce » expert du Mali, a mené des entretiens et des recherches documentaires à partir du printemps 2017, notamment plusieurs semaines de travail de terrain au Niger et au Mali en juin 2017. Les conclusions s'appuient principalement sur les entretiens et les discussions au Mali avec 93 interlocuteurs¹¹ du gouvernement malien, des groupes armés, de la société civile et des organisations non gouvernementales du pays (ONG) ainsi que sur des experts du Mali travaillant à l'international dans le gouvernement et des ONG. Les chercheurs ont voulu s'entretenir avec une grande variété de parties

prenantes représentant toute une gamme de points de vue pour saisir le contexte local de façon exhaustive.

Le cadre conceptuel et les questions de l'étude s'appuient sur les cadres de prévention des atrocités élaborés par les États-Unis et les Nations Unies¹². Nous commençons par aborder en détail les facteurs structurels, c'est-à-dire les caractéristiques qui évoluent lentement mais créent un contexte susceptible de favoriser les conflits et les atrocités de masse. Nous discutons ensuite des facteurs aggravants récents qui engendrent une dynamique de crise. Sur la base de cette analyse, nous décrivons deux scénarios plausibles d'atrocités de masse.

Facteurs de risques structurels dans le centre et le nord du mali

Ici, nous mettons en lumière deux caractéristiques structurelles à l'origine des conflits au Mali : (1) la faiblesse de l'État, notamment sur la question de la sécurité et de la justice, ce qui pousse les populations à se reposer sur leurs communautés pour remplir les fonctions de gouvernance essentielles et (2) une mauvaise gestion des conflits intercommunautaires dans le passé, le risque étant alors que de nombreuses tensions latentes dégénèrent en une violence à grande échelle. Bien que ces facteurs soient présents dans de nombreux pays et qu'ils ne changent pas à moyen terme, ce sont des aspects importants d'un contexte qui engendre certains types de conflits et des atrocités potentielles au Mali¹³.

LE VIDE DU POUVOIR ETATIQUE

Gouvernant depuis la capitale de Bamako au sud du Mali, l'État malien s'est avéré incapable d'assurer une sécurité effective dans l'ensemble du pays. Au nombre d'environ 15 800 (environ 8000 militaires et 7800 paramilitaires), les forces de sécurité maliennes sont en nombre insuffisant pour assurer la sécurité d'un territoire de 1 240 192,5 km² (presque deux fois la taille du Texas). En comparaison, le territoire de la France occupe la moitié du pays, mais dispose de 19 fois plus de personnel de sécurité (un agent pour 217 personnes, comparé à un pour 1186 au Mali¹⁴). Le Mali est également le pays avec le plus petit nombre de policiers au monde, avec un ratio de 38 policiers pour 100 000 habitants (comparé au ratio considéré comme mondialement accepté de 250 policiers pour 100 000 personnes)¹⁵. Outre leur nombre insuffisant, les forces de sécurité maliennes sont depuis longtemps mal équipées, manquant de matériel militaire de base comme des véhicules, du combustible et des balles¹⁶. Elles compensent souvent le manque de personnel et de matériel par un usage excessif de la force contre les populations civiles¹⁷.

Les pénuries et la mauvaise gestion des ressources humaines et financières par la fonction publique malienne, exacerbées par une corruption omniprésente, sont les plus sévères dans les régions du nord et du centre du Mali. Les fonctionnaires refusent d'aller dans ces zones en raison de l'insécurité, de l'isolement et de conditions climatiques difficiles¹⁸. Nombreux sont ceux qui considèrent une affectation dans ces régions comme une punition et certains acceptent uniquement parce qu'elle offre une plus grande opportunité de corruption. Les régions du nord et du centre sont souvent surnommées « l'eldorado des fonctionnaires corrompus » où des responsables, souvent avec la complicité des services de sécurité, extorquent des sommes « incitatives » aux populations locales sans avoir à s'inquiéter d'inspections régulières du gouvernement central¹⁹. La justice s'en trouve gravement affectée ; le manque de contrôle central crée un environnement permissif où les juges corrompus prélèvent de l'argent auprès des justiciables et tranchent en faveur du plus offrant.

L'incompétence de l'État, sa négligence et ses abus ont laissé un vide de pouvoir que les communautés

locales et d'autres acteurs non étatiques rivalisent pour combler. Un sondage des sentiments du public mené par Afrobarometer en 2014 a montré que 43 pour cent des Maliens n'approuvent pas leur conseiller local et que 71 pour cent pensent que les responsables des partis politiques sont à ces postes plus pour servir leurs ambitions politiques personnelles que pour aider la population. Le même sondage a montré que 63 pour cent des Maliens font « beaucoup » confiance à leurs chefs traditionnels comparés à 29 pour cent qui font « beaucoup » confiance à leurs élus²⁰. Les Maliens, notamment dans les régions du nord et du centre, ont confié la sécurité et la protection de leurs entreprises aux communautés les plus proches : la famille, le clan ou les groupes ethniques. Dans ce vide du pouvoir laissé par l'État, la forte dépendance envers les communautés peut déclencher des tensions intercommunautaires autour du leadership ainsi que du contrôle des ressources naturelles²¹ et des routes commerciales.

DES DECENNIES DE MAUVAISE GESTION DES CONFLITS INTERCOMMUNAUTAIRES

Bien qu'il n'ait pas été prouvé que la diversité ethnique en tant que telle est un facteur généralisé de risque d'atrocités de masse, la combinaison au Mali de (1) de profondes divisions ethniques et claniques menant à une concurrence généralisée pour le pouvoir et les ressources naturelles, et (2) la mauvaise gestion de ces conflits par l'État ont laissé le Mali en proie à de multiples conflits intercommunautaires présentant une forte chance de s'aggraver.

Les groupes ethniques sont nombreux au Mali²² et chacun d'entre eux est subdivisé en factions ou en clans socialement ou régionalement stratifiés²³ (voir tableau 1). Aucune structure de pouvoir officiel ne regroupe ces clans quasi autonomes sous un pouvoir unique. Au contraire, l'intense rivalité entre les clans, chacun agissant pour défendre ses propres intérêts et se battant avec les autres pour détenir pouvoir et influence, a produit des communautés fortement divisées.

Le conflit pour le pouvoir est largement dû à la tension qui existe entre un système de gouvernement traditionnel fondé sur une stratification sociale et le système de gouvernement moderne qui s'appuie sur la représentation démocratique du peuple. Traditionnellement, les communautés ethniques du Nord et du centre du Mali sont organisées de façon hiérarchique. (1) Au sommet de la hiérarchie se trouvent les lignées de guerriers et du clergé, considérés comme des nobles, (2) au milieu de la hiérarchie se trouvent les lignées des personnes dépendantes ou les lignées tributaires qui ne sont pas nobles mais libres, et (3) au bas de l'échelle, les personnes en esclavage. Au fur et à mesure de la transition entre organisations politico-sociales traditionnelle et moderne, des tensions se sont créées entre les lignées nobles qui ont bénéficié du système traditionnel et les couches les plus basses qui se battent pour mettre un terme à la domination²⁴.

Comme cela est courant dans le Sahel, d'autres conflits existent entre des communautés autour de la gestion et du contrôle des ressources naturelles. Il existe un conflit entre les Daoussahak (un clan touareg) et les Tolebe (clan peul) autour des ressources pastorales de la région de Ménaka, à l'est du Mali le long de la frontière du Niger, et un autre conflit entre les Peuls (semi-nomades) et les Bambaras et Dogons (sédentaires) dans le centre du Mali. La concurrence autour du contrôle des terres, des pâturages et de l'eau a toujours entraîné des conflits. Toutefois, le conflit autour des ressources naturelles est exacerbé pendant les périodes de sécheresse lorsque la pression exercée sur les pâturages et sur l'eau est plus élevée²⁵.

La mauvaise gestion de ces conflits par les autorités maliennes a préparé le terrain pour qu'ils se poursuivent et s'aggravent. L'État a recouru à deux tactiques pour résoudre les conflits au nord et au centre du Mali. Tout d'abord, il employé une répression brutale pour mater les rébellions. Par exemple, lors de celle de 1963-1964, menée par les Touareg, l'armée malienne a attaqué les populations civiles, notamment les femmes et les religieux, empoisonné des puits et tué du bétail pour tenter d'étouffer le soulèvement²⁶. Bien que l'armée ait réussi à mettre un terme à la rébellion en 1964, la répression brutale a

suscité une amertume et un ressentiment profonds dans le pays, notamment parmi les communautés touareg. Les rebelles touareg ont tiré parti du souvenir de ces atrocités passées pour obtenir des appuis lors des soulèvements qui ont suivi.

Deuxièmement, l'État malien a eu recours aux négociations pour mettre un terme aux conflits. Toutefois, les négociations de paix ont plus souvent privilégié la réconciliation que la justice, les auteurs de violences étant rarement tenus de rendre des comptes. En conséquence, les accords de paix ont perpétué le problème de l'impunité, laissant des griefs profonds subsister dans les communautés. En l'absence de justice exercée par l'État, les victimes d'atrocités ont recherché des occasions de se venger de leurs agresseurs par des moyens illégaux. Lorsque ces occasions sont saisies, elles créent plus de victimes, contribuant ainsi à un cercle vicieux. Depuis 1990, le Mali et divers groupes armés ont signé quatre accords de paix et d'innombrables autres accords de paix communautaires (que l'on appelle aussi « la paix du bas »), mais dans la plupart des cas, ils n'ont pas permis d'assurer une paix durable²⁷. La Commission vérité, justice et réconciliation (CVJR) « chargée d'enquêter sur toutes les violations majeures de droits humains commises au Mali entre 1960 et 2013 » est une initiative récente conçue pour s'attaquer à l'impunité, mais son effet n'a pas encore été ressenti²⁸.

Facteurs de conflit aggravants dans le nord et le centre du Mali

Trois facteurs ont aggravé l'escalade des précédents conflits intercommunautaires au Mali ces dix dernières années : l'intensification du trafic de stupéfiants et d'armes, la propagation de l'idéologie djihadiste et la prolifération des armes et des mouvements armés.

INTENSIFICATION DE LA CONTREBANDE ET DU TRAFIC

Depuis des siècles, le nord du Mali est une zone de grande activité commerciale et aujourd'hui, c'est une plaque tournante de la contrebande et du trafic, source de revenus essentielle, surtout pour les jeunes. Les trafiquants de stupéfiants profitent de l'absence de pouvoir de l'État et sous-traitent le transport des cargaisons de drogue auprès de groupes armés et de milices communautaires bien entraînés. L'implication des milices dans le commerce de stupéfiants procure à ces derniers des revenus pour l'achat d'armes, de véhicules, et pour les salaires des combattants ; la protection des intérêts de la contrebande est souvent le véritable enjeu se cachant derrière les allégations de protection communautaire²⁹. Lorsque les groupes passent de la contrebande de marchandises au trafic de stupéfiants, l'activité devient de plus en plus lucrative, ce qui accroît la concurrence pour le contrôle des itinéraires et des points de passage³⁰. Le contrôle de ces routes est devenu un élément crucial dans la lutte de pouvoir qui oppose divers groupes de criminels, groupes armés et chefs et milices communautaires. De plus, cette dynamique fait monter les enjeux (et la probabilité de conflits violents) dans les élections de districts, car ceux qui consolident le pouvoir politique ont le contrôle des trajets et des points de passage de ce trafic lucratif.

Depuis 2005 environ, les trafiquants empruntent des itinéraires qui traversent l'Afrique de l'Ouest et le Sahel pour transporter des stupéfiants en provenance d'Amérique latine et d'Asie et destinés à l'Europe³¹. À la différence du nord du Mali, le trafic de stupéfiants dans le centre n'est pas intense ; toutefois, en août 2016, environ 20 000 \$ de cocaïne ont été saisis à Mopti, ce qui semble indiquer des liens Bamako - Mopti - Kidal³². Et au centre du Mali, le trafic d'armes transfrontalier avec le Burkina Faso, et l'argent, les armes, et la rivalité pour le contrôle qui s'empare des communautés contribuent à la violence actuelle³³.

FIGURE 1. LA CRISE DE 2012 DANS LE NORD DU MALI

En 2011, la chute de la Libye déstabilise gravement l'Afrique du Nord et le Sahel, générant un afflux d'armes et le retour de mercenaires touareg — ceux-là mêmes qui ont combattu aux côtés de l'ancien premier ministre, Mouammar Kadhafi — dans le nord du Mali. En 2012, une coalition de groupes d'insurgés séparatistes et djihadistes lance une opération militaire conjointe pour conquérir la région, parmi lesquels le groupe laïc séparatiste MNLA (Mouvement national de libération de l'Azawad), le mouvement djihadiste Ansar Dine et le Mouvement pour l'unicité et le djihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO)¹. Les insurgés remportent des victoires militaires décisives et infligent des pertes importantes parmi les soldats maliens. Les nouvelles des violences à Bamako suscitent des protestations contre le gouvernement et sa manière de gérer la situation, entraînant un coup d'État et la destitution du président Amadou Toumani Touré. Le chaos sociopolitique qui suit permet aux insurgés de rapidement s'emparer des régions de Kidal, Gao et Tombouctou, soit les deux tiers du territoire malien.

En mars 2012, Ansar Dine, mené par Iyad Ag Ghaly (aujourd'hui le leader de JNIM, Jama'at Nusratul Islam wal Muslim), prend le contrôle de Kidal, tandis que le MUJAO et le MNLA se partagent le contrôle de Gao, jusqu'à ce que des rivalités mènent à une confrontation — un groupe étant djihadiste, l'autre nationaliste — et l'expulsion des combattants du MNLA, le groupe laïc, hors de la ville.² Entre juin 2012 et janvier 2013, les insurgés djihadistes étendent leur contrôle sur toutes les régions du nord, imposant une forme radicale de la charia sur la population. Confortés dans leur position de pouvoir face à un État effondré et une communauté internationale velléitaire, les djihadistes décident de progresser vers la capitale Bamako. Ce mouvement accélère l'intervention militaire française, qui a lieu en janvier 2013, suivie du déploiement d'une force multinationale. Par la suite, les djihadistes sont évacués des grandes villes du pays. Ils continuent cependant leur lutte, livrant dans les zones rurales et les montagnes escarpées une guérilla qui dure encore aujourd'hui.³

Le gouvernement malien regagne le contrôle de tous les territoires libérés sauf Kidal, qui tombent aux mains d'une coalition de mouvements séparatistes menée par les membres du clan ifoghas, traditionnellement considéré comme la noblesse touareg. Celle-ci comprend le MNLA et se fait appeler la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA). La majorité de ses participants se retrouvent dans une coalition de l'opposition nommée la Plateforme, composée de groupes qui se disent fidèles à l'État malien, comme le GATIA, Groupe armé des Touareg de la tribu des Imerades et alliés. Un accord de paix est négocié et signé à Alger en 2015 par les parties belligérantes. Cependant, aujourd'hui, plus de deux ans après cette signature, l'accord est dans une impasse.

La signification de la crise de 2012 s'étend bien plus loin que les régions du nord. Bien que le centre du Mali n'ait pas pris part à la rébellion, il a subi le débordement de personnes déplacées et d'armes ainsi que l'influence djihadiste. Les Peuls n'étaient pas inclus dans les négociations de l'Accord d'Alger et le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) parce qu'ils n'avaient pas pris part au conflit. De plus, la sévérité du conflit dans le nord et les risques qu'il posait d'une prise de contrôle par les djihadistes à Bamako a attiré l'attention de la communauté internationale, qui a réagi en envoyant aide et ressources. Pour les Peuls du centre du Mali, le sentiment d'avoir été marginalisé par le gouvernement malien lors des négociations de paix est devenu un grief souligné par les djihadistes au cours des campagnes de recrutements dans les régions de Mopti et Ségou. Pour eux, les Touareg étaient injustement privés d'assistance, du DDR et de l'attention internationale.

¹ Alexander Thurston et Andrew Lebovich, « A Handbook on Mali's 2012–2013 Crisis » (document de travail 13-001 The Roberta Buffett Center for International and Comparative Studies, Northwestern University, Evanston, IL, 2013).

² Patrick Gonin Patrick, Nathalie Kotlok, et Marc-Antoine Pérouse de Montclos, *La tragédie malienne* (Paris : Vendémiaire, 2013).

³ Rob Malley, « 10 Conflicts to Watch in 2018 », *Foreign Policy*, 2 janvier 2018, <http://foreignpolicy.com/2018/01/02/10-conflicts-to-watch-in-2018/>.

PROPAGATION DE L'IDEOLOGIE DJIHADISTE

L'introduction du discours djihadiste est un autre facteur décisif qui sous-tend l'aggravation des conflits et de la violence contre les civils depuis 2012. Les communautés du nord et du centre du Mali sont massivement musulmanes et l'islam a souvent été le seul facteur d'unification parmi des communautés par ailleurs divisées. La référence à la fraternité musulmane constitue souvent un argument puissant d'atténuation des tensions. Cependant, avec la propagation de l'idéologie djihadiste, la religion devient progressivement un facteur de division plus que d'unification. Les djihadistes considèrent souvent ceux qui s'alignent sur leur propre version de l'islam comme de « vrais » musulmans et ceux qui ne sont pas d'accord avec eux comme des « infidèles » et des cibles potentielles de violence. L'influence du djihadisme sert de facteur aggravant pour l'intensification des conflits et les risques d'atrocité parce que l'idéologie encourage une mentalité adversaire (« nous contre eux ») et incite à la violence.

L'idéologie djihadiste a été introduite pour la première fois dans le nord du Mali au début des années 2000, résultat du débordement de la guerre civile algérienne (1991-2002). Les djihadistes algériens se sont installés dans le nord du Mali aux alentours de 2004 et ont établi des camps dans les zones reculées de Kidal et de Tombouctou. Ils ont eu recours à la charité, au commerce et au prosélytisme pour séduire les populations locales, répandre leur idéologie et recruter des adeptes³⁴. Les populations locales ont ensuite porté un regard positif sur les djihadistes algériens, car ces derniers épousaient des femmes locales, traitaient les communautés avec respect et procuraient la sécurité tout en apportant des opportunités économiques³⁵. Certains membres du Da'awa (la branche malienne du mouvement Tabligh) ainsi que des sectes salafistes ont adopté l'idéologie djihadiste. Mais il faudrait souligner que le Da'awa et les sectes salafistes elles-mêmes critiquent vivement le djihadisme et se sont éloignés des membres qui avaient rejoint les groupes djihadistes ou les ont carrément bannis³⁶.

De nos jours, le djihadisme s'est implanté dans le nord et le centre du Mali. Son expansion est en partie le résultat du vide laissé par le pouvoir central, de la corruption et des abus commis par les militaires maliens³⁷, et des anciennes doléances qui perdurent dans les communautés. Le discours djihadiste a mis l'accent sur l'unité des musulmans, quelle que soit leur ethnicité, contre l'État malien et les soi-disant croisés³⁸. Ces thèmes ont séduit certains groupes sociaux, particulièrement les bergers peuls, également surnommés « Peuls rouges »³⁹, qui souffrent depuis longtemps de discrimination au sein de la communauté peule et sont opprimés par des groupes touareg et des responsables de l'État⁴⁰.

Ces trois dernières années, la violence s'est accrue au centre du Mali, la région étant désormais un repaire du djihadisme. De nos jours, elle est dominée par *Katiba Macina*, une section du Jama'at Nusratul Islam wal Muslim (JNIM). *Katiba Macina* a été fondée par Amadou Kouffa, prédicateur influent qui, à partir de 2014, a incité ses disciples (pour la plupart des bergers peuls, selon certaines sources) à mener un djihad violent contre l'État malien, les forces internationales et toute population civile collaborant avec ces derniers⁴¹. En conséquence, les forces armées se sont retranchées dans un petit nombre de postes militaires et les autorités locales, les responsables gouvernementaux et même certaines élites traditionnelles ont abandonné de nombreuses régions. Lorsque les djihadistes prennent le contrôle d'une région, ils ferment les écoles, appliquent la charia et menacent les populations, leur intimant de ne pas collaborer avec les forces de sécurité maliennes⁴². Avec l'application de lois strictes par les djihadistes, les femmes ne peuvent plus mener leurs activités habituelles, c'est-à-dire se rendre au marché, travailler ou commercer. Et bien que les femmes maliennes aient peu de pouvoir en dehors du foyer, elles détiennent une grande influence sur les décisions familiales, notamment lorsqu'il s'agit d'envoyer leurs fils combattre dans des groupes armés. Les femmes qui souscrivent à l'idéologie djihadiste ou qui sont convaincues que leur seule planche de salut consiste à envoyer leurs fils rejoindre les djihadistes, ou d'autres groupes, contribuent au recrutement des groupes armés et à la poursuite de la violence⁴³.

Bien que les djihadistes concourent à exacerber les conflits au nord et au centre du Mali, les populations locales n'ont pas toutes une vision négative de leur prise de contrôle. Selon nos études de terrain, il semblerait que beaucoup apprécient les efforts des djihadistes pour réprimer la corruption, gérer les conflits autour des ressources naturelles et administrer une certaine forme de justice, par opposition à la corruption des responsables de l'État. Pour décrire le régime djihadiste au centre du Mali, un militant des droits humains basé à Youarou, une circonscription aux mains des djihadistes au nord de Mopti, explique :

Les djihadistes sont de bons administrateurs. Ils ont supprimé toutes les taxes et les amendes que les responsables gouvernementaux imposaient aux populations pauvres. Ils ont aussi supprimé les frais que les propriétaires terriens faisaient payer aux bergers pour accéder à la « bourgoutière » (zone de pâturage). Ils ont déclaré que la terre appartenait à Dieu et que chacun pouvait l'utiliser librement. Mais ils ont délimité des zones de pâturage et des zones agricoles. Ils ont résolu des conflits qui traînaient dans les tribunaux depuis des décennies. Actuellement, il n'y a plus de conflit autour des ressources naturelles et chacun s'en réjouit.⁴⁴

Dans la mesure où ce point de vue est représentatif de celui des populations locales, il remet sérieusement en question les stratégies visant à priver les groupes djihadistes de recrues et du soutien des populations locales.

PROLIFERATION DES ARMES ET DES MOUVEMENTS ARMES

L'effondrement total du pouvoir central en 2012 a transformé le nord et le centre du Mali en territoires hors la loi où des groupes armés rivalisent pour asseoir leur contrôle ou leur influence, recourant à des moyens à la fois politiques et violents. Même si la présence généralisée de groupes armés est problématique en soi, elle n'entraîne pas nécessairement des atrocités. Mais, dans le contexte d'une rivalité entre groupes ethniques et sociaux alimentée par des discours ravivant les griefs entre groupes, la formation d'un groupe armé d'un côté provoque en général la formation d'un autre du côté opposé. Dans certains cas, les acteurs extérieurs cautionnent et appuient ces groupes, ce qui peut accroître la possibilité qu'ils commettent des atrocités⁴⁵.

Bien que les frontières séparant ces groupes soient parfois ténues, trois types de mouvements armés opèrent généralement dans le nord et le centre du Mali : (1) les dits « Groupes signataires de l'accord de paix » avec le gouvernement malien (CMA, Coordination des mouvements de l'Azawad, et GATIA, Groupe d'autodéfense touareg imghad et alliés), (2) les mouvements djihadistes et (3) d'innombrables petits groupes armés formés pour protéger des villages ou certaines communautés dans tout le nord et le centre du pays (voir tableau 1). La décision de créer des milices est souvent prise par les chefs communautaires, désireux de compenser la protection insuffisante des forces de sécurité étatiques et donc, de se protéger de la violence de groupes rivaux. De nombreuses communautés ont néanmoins conclu des alliances avec les mouvements djihadistes, sans pour autant adhérer à leur idéologie, mais surtout pour obtenir un entraînement militaire et des armes⁴⁶. Tel était notamment le cas de l'alliance entre les Tolebe à Ménaka et les Peuls rouges, au centre du Mali, qui craignaient la montée de l'influence de leurs rivaux touareg⁴⁷. Parfois, les communautés encouragent les hommes jeunes à se joindre à ces mouvements. Selon un rapport publié par Mercy Corps au début de l'année 2017, la majorité des jeunes combattants disait avoir rejoint les groupes armés par sens du devoir et au nom de la solidarité avec leur communauté, mais aussi parce qu'ils avaient le sentiment que combattre au nom de la communauté les ferait bénéficier d'une plus grande respectabilité au sein de celle-ci⁴⁸.

De plus, la capacité des groupes armés à commettre des atrocités s'est renforcée avec l'argent du trafic et des actes de banditisme, et l'intensification de la circulation d'armes. La récente prolifération des armes à

feu dans la région a modifié la dynamique des conflits. Bien que les tensions intercommunautaires remontent à des décennies, voire des siècles, la violence était restreinte car les belligérants se battaient avec des armes blanches comme des bâtons et des machettes. Pendant la guerre civile en Libye (2010–2011), des groupes d'insurgés ont pillé des bases militaires au Mali et au Niger ; la guerre civile a aussi engendré un afflux massif d'armes dans la région. Pour un prix relativement modique, pratiquement n'importe qui peut avoir accès à des armes à feu. Comme l'a dit un juge à Mopti : « De nos jours, un berger peut acheter une Kalashnikov et des munitions simplement en vendant une vache. »⁴⁹ Toutes les communautés étant armées de Kalashnikovs, les conflits sont désormais plus mortels et les altercations plus fréquentes. L'accès aux armes étant plus facile, le banditisme s'est également développé⁵⁰.

Scénarios plausibles d'atrocités de masse

Partant des risques décrits plus haut, nous avons cherché à imaginer des scénarios susceptibles de se produire dans le 12 à 18 mois, considérés comme plausibles et impliquant des attaques systématiques contre des populations civiles. Nous présentons deux scénarios d'atrocités de masse de cette nature dans cette section : (1) au centre du Mali, les milices dogon et bambara attaquent les civils peuls et (2) à Ménaka, les milices touareg s'attaquent aux civils tolebe. Nous abordons ensuite le conflit entre Imghad et Ifoghas à Kidal, même si nous n'envisageons pas d'atrocités de masse plausibles à court terme sur place.

DJIHADISME ET PASTORALISME : SCENARIO PLAUSIBLE D'ATROCITES DE MASSE DANS LE CENTRE DU MALI

Dans les 12 à 18 mois prochains, le scénario le plus plausible au centre du Mali est l'escalade continue de la violence entre groupes djihadistes, forces de sécurité maliennes et milices d'autodéfense opérant au nom des communautés bambara et dogon — en substance, une continuation de la tendance actuelle, à savoir la montée constante de la violence contre des civils. Le centre du Mali présente un risque particulièrement élevé en raison de sa densité de population, de la prévalence des armes, de l'idéologie extrémiste et du nombre de communautés opposées vivant à proximité les unes des autres. De janvier 2016 à avril 2017, les organisations des droits humains ont répertorié au moins 117 morts, 87 blessés et plus de 10 000 personnes déplacées suite aux violences entre des communautés peules et des communautés bambara et dogon⁵¹. Bien que ces chiffres se situent bien en dessous du seuil que nous qualifions d'atrocités de masse, il pourrait s'agir d'une première étape dans une spirale d'attaques et de contre-attaques contre des civils, sans grande possibilité de retenue si cette dynamique devait se concrétiser.

Groupe cible : civils peuls

Bien que les civils de toutes les communautés du centre du Mali soient victimes de la violence des groupes armés, les civils peuls sont les plus vulnérables, car ils sont la cible de violences de tous côtés — djihadistes, forces de sécurité et autres milices ethniques. Les groupes djihadistes ont attaqué des élites peules sédentaires ainsi que d'autres civils soupçonnés de collaboration avec les forces maliennes et les forces de sécurité internationales. De plus, la majorité des recrues des djihadistes étant peule, les milices ethniques rivales et les forces de sécurité maliennes ont attaqué des civils peuls, les accusant souvent de collusion avec les djihadistes. Les récits de victimisation abondent dans la communauté peule. Un chef de milice peul affirme que son peuple est « victime d'erreur d'association », et il s'explique : « De nos jours, pour les forces de sécurité maliennes, tous les Peuls sont *de facto* des terroristes. On les tue et on les

attaque pour cette raison. Les civils peuls sont ciblés par l'armée, mais ils le sont aussi par les milices proches du gouvernement⁵². »

Auteurs de violence potentiels : milices dogon et bambara

Comme nous l'avons indiqué auparavant, les milices d'autodéfense dogon et bambara considèrent les civils peuls comme des djihadistes ou des complices des groupes djihadistes, et elles les auraient, paraît-il, délibérément ciblés⁵³. Lorsque des djihadistes attaquent un membre de la communauté dogon ou bambara, la stratégie de la communauté de la victime n'est pas d'affronter les djihadistes responsables, mais plutôt de s'attaquer à des cibles vulnérables, dans ce cas, les civils peuls. En outre, des groupes armés profitent parfois du contexte des conflits pour régler de vieux comptes et différends, en particulier des conflits sur des ressources naturelles. En février 2016, un affrontement entre Bambaras et Peuls a entraîné la mort de plus d'une dizaine de personnes. Un journaliste qui couvrait l'événement a affirmé que, clairement, le conflit avait démarré lorsqu'un « groupe de Bambaras bien armé avait attaqué ses voisins peuls », même si ce sont probablement des attaques djihadistes qui avait précipité l'affrontement. Il a ajouté que le motif exact de l'attaque n'était pas connu, mais qu'il était désormais clair qu'au centre du Mali, « malheureusement, quand on voit un Peul, on suppose qu'il est djihadiste⁵⁴. »

Avec la consolidation de la mainmise des djihadistes sur le centre du Mali, les attaques contre les milices dogon et bambara, ainsi que contre des particuliers accusés de collaboration avec l'État malien, devraient être plus nombreuses. Ces attaques donnent des raisons supplémentaires aux milices dogon et bambara de poursuivre les violences contre les communautés peules et, au fur et à mesure que les conflits s'intensifient, de s'organiser mieux et plus efficacement. Le chef d'une milice dogon, *Dan Na Amba Sagou* a déclaré ce qui suit :

Nous ne sommes pas en sécurité, personne ne dort. À chaque fois, des gens viennent commettre des assassinats en toute impunité et repartent sans être inquiétés. Nous avons connu cela pendant des mois à Bankass, Bandiagara et Koro. Le mouvement dogon Dan Na Amba Sagou a l'intention de protéger ces quatre circonscriptions contre les bandits armés et les djihadistes⁵⁵.

Auteurs de violence potentiels : djihadistes et forces de sécurité maliennes

Depuis 2015, les groupes djihadistes et les forces de sécurité maliennes sont responsables de la mort de civils, mais nous pensons que ni les uns ni les autres ne sont de plausibles coupables d'atrocités de masse dans les 12 à 18 mois à venir. Même si les djihadistes commettent des violences contre les civils peuls, ils ont jusqu'à présent ciblé stratégiquement des particuliers opposés à leur domination et n'ont pas systématiquement attaqué des civils à grande échelle.

On peut attendre des forces de sécurité maliennes qu'elles enfreignent les droits humains, vu leur manque de capacités et de formation, mais elles n'attaqueraient pas délibérément un grand nombre de civils. Étant donné qu'elles manquent de matériel et des compétences nécessaires pour mener à bien des enquêtes, elles éprouvent des difficultés à prouver la culpabilité des djihadistes et des criminels suspects. De nombreux suspects arrêtés finissent par être libérés, faute de preuves. Frustrés par ces résultats, certains membres des forces de sécurité ont eu recours à la torture pour obtenir des confessions et exécuté des suspects djihadistes qu'ils avaient appréhendés. Même si ces incidents constituent un autre facteur de conflit et de recrutement par des groupes armés au centre du Mali, nous ne pensons pas qu'ils atteindront des proportions massives⁵⁶.

FIGURE 2. OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX ET FORCES ANTITERRORISTES MINUSMA, OPERATION BARKHANE ET FC-G5 SAHEL

Actuellement, trois forces internationales sont présentes dans le nord et le centre du Mali pour aider à stabiliser la région, protéger les populations civiles et diminuer la menace du terrorisme : la MINUSMA, l'Opération Barkhane et la Force conjointe G5 Sahel (FC-G5 Sahel). Jusqu'ici, leur succès est limité et, même si chaque mission a ses propres défis, elles connaissent des problèmes communs. D'abord, étant donné la prolifération des mouvements armés et la constante collusion entre djihadistes et non-djihadistes, ces missions rencontrent des difficultés pour identifier les véritables ennemis, qu'elles définissent tous comme des groupes djihadistes. Ensuite, bien que ces forces semblent bien équipées pour mener une guerre conventionnelle, elles ne sont pas adaptées à gérer ce genre de conflit asymétrique dans lequel s'engagent ces groupes d'insurgés. Enfin, leur approche, qui consiste à considérer les groupes armés adhérant à la cause djihadiste comme illégitimes et ceux n'y adhérant pas (à savoir, avec qui il convient de travailler ou de négocier) comme légitimes, néglige la complexité des dynamiques intercommunautaires et menace d'exacerber les conflits en renforçant le pouvoir de certaines communautés ethniques par rapport à ceux de leurs rivaux. Bien que les forces internationales ne puissent pas faire grand-chose pour mettre fin à une violence à petite échelle, leur présence est un facteur de retenue en ce que, vraisemblablement, elles pourraient réagir si jamais un groupe exerçait des violences systématiques à grande échelle contre des civils.

LA MINUSMA : La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali est une mission de maintien de la paix créée dans le cadre du Chapitre VII des Nations Unies établi par la Résolution 2100 du Conseil de Sécurité de l'ONU. Elle a officiellement été déployée le 1er juillet 2013 afin de stabiliser le nord du Mali après la crise de 2012. La Résolution 2364 des Nations Unies a renouvelé le mandat de la MINUSMA pour la quatrième fois, axant sa mission sur le soutien et le contrôle du cessez-le-feu, soutenant ainsi l'application de l'Accord d'Alger, la protection des civils et la promotion des droits humains. La MINUSMA a élargi ses zones d'opération, avec trois bases à Tombouctou, trois à Gao, trois à Kidal, deux à Mopti, une à Ségou, une à Ménaka et une à Bamako. En juin 2017, elle compte 10.981 militaires et 1707 policiers dans le pays¹. On considère la MINUSMA comme la mission de maintien de la paix la plus meurtrière, et ses forces sont souvent accusées de privilégier leur propre protection plutôt que de celle des civils. En fait, les forces de l'ONU ne contrôlent souvent que les centres urbains où ils ont leurs bases tandis que les groupes armés contrôlent les zones rurales².

L'Opération Barkhane : Barkhane est une opération militaire française forte de 4000 soldats qui a démarré en 2014 pour s'opposer au terrorisme dans le Sahel. Elle a été lancée quand l'Opération Serval (2013-2014) s'est terminée. Celle-ci avait contribué à la libération du nord du Mali de l'occupation djihadiste. Le champ d'action principal de Barkhane est d'éliminer les groupes djihadistes et de les priver de tout sanctuaire potentiel. Ses forces conduisent des opérations militaires dans le nord et le centre du Mali, notamment à Kidal, Ménaka et Mopti. L'opération s'engage à soutenir l'armée malienne dans ses efforts de sécurisation de son territoire, mais ne s'occupe pas d'assurer la sécurité des communautés³. Confrontées à un terrain difficile, immense et peu familier, la motivation est grande pour les forces Barkhanes de collaborer avec les acteurs locaux, le plus souvent les groupes de rebelles touareg concernés par l'Accord d'Alger⁴. Cette collaboration peut indirectement accroître leur légitimité, renforçant leur pouvoir et celui de leurs communautés face à leurs rivaux.

Force conjointe G5 Sahel : La FC-G5 Sahel est une force militaire régionale composée d'armées des cinq pays du Sahel — Niger, Mali, Burkina Faso, Mauritanie et Tchad — devenue opérationnelle en novembre 2017⁵. Son mandat est de combattre le terrorisme, le crime organisé et le trafic d'êtres humains dans la région. Contrairement à la MINUSMA, la FC-G5 Sahel est une opération offensive qui vise à faire respecter l'autorité gouvernementale plutôt que le maintien de la paix⁶. Le déploiement de la FC-G5 Sahel est largement

considéré comme un développement positif étant donné qu'elle permet aux armées nationales de se charger des opérations antiterroristes, jusque-là menées par des forces militaires étrangères, notamment la France et l'ONU. Bien que la FC-G5 Sahel n'en soit qu'à ses débuts, il lui faut encore obtenir la totalité du financement, et certains s'inquiètent devant des violations des droits humains et la capacité de la Force à négocier sa place dans cet « embouteillage sécuritaire »⁷.

¹ « MINUSMA Deployment, Map No. 4506 Rev. 21 », Nations Unies, décembre 2017, <http://www.un.org/Depts/Cartographic/map/dpko/MINUSMA.pdf> ; « Fast Facts—Uniformed Personnel », Nations Unies, juin 2017, <https://minusma.unmissions.org/fr/personnel>.

² International Crisis Group (ICG), « Mali Central : la fabrique d'une insurrection ? » (Africa Report no. 238, ICG, Brussels and Dakar, Juillet 2016) 17, <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/west-africa/mali/central-mali-uprising-making>.

³ Ministère des Armées, « Dossier de presse : Opération Barkhane », décembre 2017, 7, <https://www.defense.gouv.fr/operations/operations/sahel/dossier-de-presentation-de-l-operation-barkhane/operation-barkhane>.

⁴ Les entretiens des auteurs avec les fonctionnaires français et un officier de l'armée malienne (janvier 2018) confirment que les fonctionnaires français et les groupes armés du nord du Mali sont toujours en contact, particulièrement ceux qui ont signé l'accord de paix d'Alger. Il s'agit en général de faciliter la mise en œuvre de celui-ci. Mais les forces françaises impliquées dans l'Opération Barkhane — et Serval avant elle — collaborent souvent avec ces groupes armés, particulièrement pour l'échange de renseignement et la recherche de moyens pour conduire les opérations antiterroristes.

⁵ En 2014, cinq pays du Sahel — le Burkina Faso, le Tchad, le Mali, la Mauritanie et le Niger — se sont mis d'accord pour créer une force militaire conjointe dont le but est de combattre les forces djihadistes à l'œuvre dans toute la région. Pour plus d'informations sur la composition et la mission du FC-G5 Sahel, voir le site du secrétariat permanent du G5 Sahel, <http://www.g5sahel.org/>.

⁶ International Crisis Group (ICG), « Force du G5 Sahel : trouver sa place dans l'embouteillage sécuritaire » (Africa Report n° 258, ICG, Bruxelles, 12 décembre 2017), 2, <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/west-africa/burkina-faso/258-force-du-g5-sahel-trouver-sa-place-dans-l-embouteillage-securitaire>.

⁷ Ibid.

Hypothèses clés

Notre évaluation s'appuie sur les trois hypothèses suivantes :

1. Le gouvernement malien se trouvera dans l'impossibilité de rétablir son autorité dans les zones plus rurales des régions de Mopti et de Ségou. Il a élaboré un plan à cet effet, le *Plan de sécurisation intégré des régions du centre*, mais les fonds nécessaires manquent et nous ne voyons aucun signe d'important changement dans un proche avenir⁵⁷. Si le gouvernement malien et la communauté internationale qui l'appuie décidaient d'accorder la priorité à la mise en œuvre du plan, ce scénario serait moins probable.
2. Les forces de contre-terrorisme et de maintien de la paix (FC-G5 Sahel, Barkhane et MINUSMA) sont déployées, mais il est peu probable qu'elles mettent un terme à l'escalade de la violence intercommunautaire, en partie à cause des limites de leur capacité opérationnelle et des entraves à la mobilité dans la région du delta⁵⁸.
3. Ni les groupes djihadistes ni les milices ethniques ne vont étendre leur occupation au sud des zones de Nampala et de Niono de la région de Ségou (déjà partiellement occupées par les djihadistes). Une telle démarche justifierait sans doute une autre intervention internationale massive, semblable à l'intervention française de 2013 ; mais toute situation autre que celle-ci sera toujours considérée comme un problème et non comme une priorité.

Contexte et facteurs de conflit dans le centre du Mali

Différends sur les ressources naturelles

Le conflit au centre du Mali s'explique par la rivalité entre populations pastoralistes et sédentaires autour du contrôle des ressources naturelles. L'abondance des ressources naturelles dans le delta intérieur, comparativement aux régions alentour, a attiré des populations diverses, notamment les Peuls (pastoralistes), les Dogons (agriculteurs) et les Bambaras (agriculteurs). Pendant des siècles, ces

populations ont utilisé les mêmes ressources naturelles (terre, eau et pâturages) pour mener diverses activités économiques.

La pression accrue sur les terres due au changement climatique, à la rapide croissance démographique et à une évolution de la répartition des populations engendre des différends entre agriculteurs et éleveurs, et cela pour deux raisons. Premièrement, avec la diminution des terres de pâturage et l'occupation par les agriculteurs des couloirs qu'empruntait le bétail pour se rendre aux points d'eau, les éleveurs font désormais passer leurs animaux par les fermes pour accéder à l'eau, ce qui endommage considérablement les cultures⁵⁹. Deuxièmement, un système mis sur pied au 19^e siècle par la *Diina*⁶⁰ organise l'exploitation des ressources naturelles de façon à ce que les agriculteurs utilisent les terres pendant la saison des pluies et les éleveurs pendant la saison sèche. Mais en période de sécheresse, ceux-ci doivent amener leur bétail plus tôt sur les terres inondées, avant la récolte des cultures. Des querelles éclatent, les agriculteurs accusant les éleveurs d'amener intentionnellement leurs animaux dans la ferme et de détruire les cultures ; les éleveurs, quant à eux, se plaignent que les agriculteurs empiètent sur les pâturages, ne leur laissant aucun choix sinon de faire entrer le bétail sur la propriété pour passer ou brouter⁶¹. Comme l'a dit un gardien de troupeaux, « certains voient les animaux se déplacer pour entrer sur les terres agricoles, mais ils ne voient pas comment les terres agricoles sont arrivées jusqu'aux animaux⁶². »

Si un certain niveau de tension entre éleveurs et agriculteurs est endémique, la prolifération des armes et la montée du djihadiste dans le centre du Mali ont transformé ces tensions en conflits, explicitement centrés sur l'ethnicité⁶³. Parmi leurs principales réformes, les djihadistes suppriment les frais d'accès aux zones de pâturage et ouvrent des couloirs pour le passage du bétail. Il n'est guère surprenant que ces mesures soient largement soutenues par les éleveurs (en majorité des Peuls) qui considèrent que des années d'injustice sont ainsi réparées, mais critiquées par les agriculteurs (dogons et bambaras) qui sont à l'évidence les principaux bénéficiaires de la colonisation des terres. Les mesures djihadistes, qui bénéficient de façon disproportionnée aux Peuls, sont interprétées par les communautés sédentaires comme une preuve supplémentaire de la collaboration de tous les Peuls avec les djihadistes et, de plus, de la nécessité que les communautés dogons ont d'agir pour protéger leurs intérêts⁶⁴.

Échec des mécanismes de résolution des conflits

Ce n'est pas tant la rivalité sur les ressources naturelles en tant que telles, mais l'échec des systèmes de résolution des conflits et, surtout, du système judiciaire qui, n'ayant pas réglé les conflits de manière satisfaisante, transforme les tensions en conflits communautaires. Dans le centre du Mali, il existe deux mécanismes de résolution des conflits liés aux ressources naturelles : l'un est traditionnel, s'appuie sur les normes coutumières de réconciliation et est appliqué par les autorités traditionnelles, tandis que le second est moderne, s'appuie sur le droit positif et est appliqué par le système judiciaire. Le premier est largement accepté et considéré comme légitime mais n'est pas légal tandis que le second est légal mais considéré comme moins légitime par la population. Ce double système de résolution des conflits, allié à une corruption omniprésente, offre à la partie perdante de toute procédure la possibilité d'échapper à sa résolution finale en naviguant entre les deux systèmes.

Ainsi, de nombreux différends sur des ressources naturelles restent sans résolution, ce qui pousse les parties impliquées à résoudre par elles-mêmes ce qu'elles perçoivent comme une injustice et, pour ce faire, elles s'appuient souvent sur leurs communautés. Quand cet appui inclut des actes violents, un problème que le système judiciaire traiterait comme une affaire mineure peut se traduire par une escalade de la violence entre les deux communautés. Dans l'ensemble, le problème de l'impunité et le sentiment d'injustice renforcent la conviction de chaque communauté qu'elle doit elle-même se charger de réparer



Une femme se promène sur le toit de la Grande Mosquée de Djenné après avoir prié. UN Photo/Marco Dormino

les préjudices commis par les membres des communautés rivales, ce qui aggrave encore plus les tensions communautaires.

Des atrocités passées alimentent l'insécurité actuelle

La mémoire collective d'atrocités commises dans un passé lointain par les djihadistes, ajoutées aux tactiques coercitives des djihadistes actuels, contribue au sentiment d'extrême danger partagé par les populations locales. La vague actuelle d'insurrections djihadistes au centre du Mali a fait ressurgir des récits des atrocités du djihad qui, au 19^e siècle, ont abouti à la création de l'empire Macina, lorsque les bergers peuls ont exercé des violences massives contre les civils dogons et bambara⁶⁵. Les Dogons ont été victimes de violences djihadistes d'une telle ampleur qu'ils ont cherché refuge dans des régions de plateaux rocheux et de montagnes inaccessibles⁶⁶. À ce jour, de nombreux ex-esclaves et individus encore asservis par les Peuls, les *Rimaybe*, sont des descendants des Dogons et des Bambaras capturés au 19^e siècle lors du djihad⁶⁷. Bien que la plupart des Dogons aient ensuite adopté la religion musulmane, le fort ressentiment contre les Peuls reste bien vivant, inscrit dans la culture et la langue dogons, et se retrouve dans les rites, les cérémonies funéraires, les masques et les danses⁶⁸.

Les craintes des Dogons et des Bambaras se sont concrétisées. Pendant l'occupation djihadiste de 2012, certains membres peuls des groupes djihadistes ont tiré parti du vide sécuritaire pour régler leurs comptes avec les communautés dogon et bambara. Pour justifier leurs actions, les djihadistes, accusant les Dogons et les Bambaras d'extorsion de terres de pâturage et de collaboration avec l'armée malienne, ont détruit les symboles culturels des communautés dogons⁶⁹. En réponse à ces attaques, et en l'absence d'un véritable État, les Dogons et les Bambaras ont organisé des milices⁷⁰ afin d'assurer leur sécurité⁷¹. D'autres Peuls non djihadistes ont aussi créé des milices sur des bases communautaires, par exemple,

l'Association Dewral Pulaku, créée en 2014 par les pastoralistes peuls « pour protéger les intérêts des éleveurs nomades⁷². »

DERIVE DANS LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME : SCENARIO SUR DE PLAUSIBLES ATROCITES DE MASSE A MENAKA

Une augmentation des opérations de contre-terrorisme contre les djihadistes à Ménaka risque d'exacerber accidentellement un conflit intercommunautaire qui dure depuis longtemps, dans un contexte où il est plus facile d'obtenir des armes, où le gouvernement est faible et où il est difficile de distinguer les combattants des civils.

Ces 20 dernières années, deux communautés pastorales, les Daoussahak (une tribu touareg) et les Tolebe (un groupe essentiellement composé d'éleveurs peuls), qui vivent dans la région de Ménaka, près de la frontière sud-est avec le Niger se sont régulièrement lancés dans de violents conflits. Aujourd'hui, le Mali et les forces internationales intensifient les opérations de contre-terrorisme contre les milices tolebe dont certaines font partie de l'État islamique dans le grand Sahara (EIGS).

Un scénario plausible à Ménaka dans les 12 à 18 mois serait que les gouvernements nigérien et français accroissent leur collaboration avec des milices touareg (notamment les Daoussahak et les Imghad) pour former une coalition antiterroriste et lutter contre les groupes djihadistes tolebe, majoritaires. La réaction de ses derniers serait probablement une attaque contre les communautés daoussahak, qui seraient amenées à riposter. L'aide extérieure étant déséquilibrée, ce scénario leur donnerait les moyens de commettre des atrocités contre les civils et la motivation pour le faire.

Groupe cible : les civils tolebe

Si les violences intercommunautaires venaient à s'intensifier, de nombreux civils seraient tués, et ce dans les deux camps. Cependant, sur le long terme, on peut s'attendre à ce que le groupe doté de la plus forte capacité militaire — dans ce scénario, les Daoussahak, qui bénéficient d'un soutien de l'étranger — exerce le plus de violence sur les civils tolebe, et non l'inverse.

Comme dans de nombreux conflits au Mali et dans toute la région, il est souvent difficile de distinguer les groupes armés des civils, et les forces du contre-terrorisme ne peuvent pas toujours faire la différence entre combattants et non-combattants. À cause d'un manque général d'entraînement, de capacité de renseignement et de motivation au sein des forces armées maliennes et régionales qui interviennent à Ménaka, les populations de civils tolebe sont systématiquement ciblées pour leur prétendue collusion avec les groupes djihadistes. Cela ne fait qu'encourager le recrutement et inciter les forces de défense tolebe et les groupes djihadistes qui s'y associent à cibler les communautés daoussahak.

Les auteurs de violence potentiels : les milices daoussahak recevant un soutien de l'étranger

Le combat des armées nationales contre l'EIGS s'étant avéré infructueux, certaines preuves semblent indiquer que le gouvernement nigérien a tenté de mobiliser les groupes touareg armés de Ménaka, notamment le GATIA (mené par le clan touareg imghad) et un groupe armé daoussahak nommé le Mouvement pour le salut de l'Azawad (MSA) pour les inciter à combattre l'EIGS⁷³. De plus, selon plusieurs interlocuteurs, dont certains du gouvernement français, l'Opération Barkhane maintient un certain niveau de collaboration avec ces groupes armés touareg, particulièrement en matière de partage de renseignement. Les fonctionnaires français contestent toute allusion à un éventuel soutien matériel aux milices locales⁷⁴. Il existe cependant un précédent dans la stratégie de collaboration avec des groupes séparatistes armés au cours de campagnes antiterroristes, des méthodes qui se sont effectivement avérées efficaces à court terme, notamment dans la région de Kidal⁷⁵.

FIGURE 3. LES DJIHADISTES TOLEBE ET L'ÉTAT ISLAMIQUE DANS LE GRAND SAHARA

Le 4 octobre 2017, quatre soldats américains sont tués dans une embuscade à Tongo Tongo, un village au nord-ouest du Niger, près de la frontière avec le Mali. Si aucun groupe n'a revendiqué l'attaque, tous les regards se tournent vers l'État islamique dans le Grand Sahara (EIGS), un mouvement djihadiste créé en 2015 par Adnan Abu Walid Sahraoui. Membre du MUJAO pendant l'occupation djihadiste du nord du Mali entre 2012 et 2013, Sahraoui fait front commun avec Mokhtar Belmokhtar pour créer Al-Mourabitoun après que l'intervention militaire menée par la France a évacué les djihadistes de leur bastion. Il établit alors sa base à la zone frontalière entre le Mali, le Niger et le Burkina Faso. En 2015, une lutte pour le pouvoir au sein du groupe le divise en deux factions. Celle de Mokhtar Belmokhtar réaffirme son allégeance à Al-Qaïda tandis que Sahraoui jure fidélité à l'État islamique autoproclamé (EI ou en anglais, ISIS) et fonde l'État islamique dans le Grand Sahara. Un an plus tard, en 2016, l'organisation reconnaît officiellement l'EIGS sur son site internet¹.

Malgré son affiliation à l'EI, des entretiens laissent à penser que l'EIGS demeure avant tout un mouvement local et que leur principal intérêt est le conflit intercommunautaire avec Daoussahak et non pas une guerre sainte à l'échelle mondiale. La majorité de ses hommes de troupe sont de jeunes Peuls issus de la communauté tolebe². Les Peuls tolebe et les Daoussahak se battent depuis des décennies pour le contrôle des ressources pastorales, un conflit qu'ignorent les gouvernements malien et nigérien parce qu'il se déroule aux confins du territoire. Chaque communauté rivale a établi des milices d'autodéfense pour se protéger contre les attaques de l'autre et les violences se sont intensifiées dans les années 1990 et 2000. La chute du gouvernement malien en 2012 a attiré un flot de djihadistes, et notamment Adnan Abu Walid Sahraoui, un Arabe maure originaire du Sahara occidental. L'insécurité croissante a poussé les milices tolebe à nouer des alliances avec les djihadistes tandis que les Daoussahak rejoignaient d'autres mouvements séparatistes touareg. Dans un premier temps, ces alliances étaient purement stratégiques et n'avaient rien à voir avec la religion ou l'idéologie. Après la fin de l'occupation djihadiste obtenue grâce à l'intervention militaire française en 2013, les armées malienne et nigérienne ont lancé des opérations antiterroristes ciblant les communautés, accusées de s'allier aux djihadistes. De nombreux civils ont alors été victimes d'arrestations, de torture et d'exécutions extrajudiciaires.

Sous la bannière de l'EIGS, les Tolebe ont participé à plusieurs attaques dans la région, notamment au Mali, au Burkina Faso et au Niger. On ne connaît pas le nombre de Tolebe djihadistes, mais on peut affirmer qu'ils constituent une minorité au sein de la communauté plus large des Tolebe. Leur rôle de défenseur de la communauté, surtout quand l'État malien n'agit pas, leur a valu le soutien de nombreux Tolebe.

¹ Thomas Joscelyn et Caleb Weiss, « Islamic State Recognize Oath of Allegiance from Jihadist in Mali » *FDD's Long War Journal*, 31 octobre 2016, <https://www.longwarjournal.org/archives/2016/10/islamic-state-recognizes-oath-of-allegiance-from-jihadists-in-west-africa.php>.

² L'attaque récente contre les soldats américains semble indiquer cependant que même si ce sont des raisons communautaires qui incitent les Tolebe à rejoindre le groupe, ils sont ensuite radicalisés et en mesure de mener des opérations dans des zones plus éloignées.

En septembre 2016, le GATIA et le MSA ont mis en place des patrouilles militaires conjointes pour « sécuriser la région de Ménaka⁷⁶. » En mai 2017, Moussa Ag Acharatoumane et Elhaji Gamou, chefs du MSA et du GATIA respectivement, ont participé à des rencontres de haut niveau à Niamey, capitale du Niger, et à Paris. Plusieurs entretiens, notamment avec un interlocuteur qui a assisté aux rencontres de Niamey, révèlent les efforts français et nigériens pour inciter le MSA et le GATIA à mener des opérations de contre-terrorisme. On ne connaît ni l'étendue d'un tel soutien ni ses détails. Peu après leur retour de Paris, les forces du MSA et du GATIA ont multiplié les attaques contre l'EIGS, tuant un grand nombre de soi-disant djihadistes tolebe, qui ont ensuite lancé des représailles en s'en prenant aux groupes armés et aux communautés daoussahak⁷⁷.

À la fin du mois de juin 2017, Abou Walid Al-Sahraoui, chef de l'EIGS, a publiquement déclaré la guerre aux communautés daoussahak et imghad, accusant leurs chefs de collusion avec la France et le Niger⁷⁸. Il a publié une lettre ouverte adressée à Ag Acharatoumane et Gamou :

Vous nous avez déclaré la guerre plus d'une fois en protégeant le Niger et son protecteur rebelle, la France [...] Nous promettons que nous livrerons une guerre d'extermination à toute votre espèce sur la terre par tous les moyens possibles [...] Nous pouvons vous nuire à un point qui dépasse votre imagination. Vous saurez bientôt ce dont nous sommes capables. Nous vous disperserons et nous exterminerons et vous disparaîtrez de la région de Ménaka. Telle est la récompense de chaque traître qui collabore avec les non-croyants, et nous demandons à dieu que vous soyez la dernière de ses créatures⁷⁹.

Acharatoumane a donné la réponse suivante :

Al-Sahraoui est dans une position de faiblesse. Aujourd'hui, il marche aux côtés de bandits peuls. Ils se livrent au banditisme. Nous ne le craignons pas [...] Nous avons déjà transmis notre message : ne dérangez pas nos communautés. Si vous le faites, nous nous en prendrons à vous⁸⁰.

Cette escalade verbale, en particulier ces menaces proférées par des groupes extrémistes qui imputent la responsabilité à une communauté tout entière, devrait susciter l'inquiétude quant à d'éventuelles atrocités entre les Tolebe et les Daoussahak. Bien que la France et le Niger aient des intérêts légitimes dans cette lutte contre le terrorisme, tout soutien des milices daoussahak, toute coordination avec elles dans leur combat contre les djihadistes tolebe (ne serait-ce qu'en ce qui concerne le partage de renseignements) sans mécanismes efficaces de protection des civils, risque de déséquilibrer les capacités et d'intensifier un cycle de violence qui perdure depuis un quart de siècle.

Les auteurs de violence potentiels : les djihadistes tolebe

Même si les djihadistes tolebe ont intentionnellement visé des civils daoussahak, nous ne les considérons pas comme des auteurs plausibles d'atrocités de masse dans les 12 à 18 mois. Au niveau du commandement, les principales cibles auxquelles s'intéresse la rhétorique de l'EIGS sont le gouvernement malien et les forces étrangères. Ainsi, s'il est possible que des hommes de troupe rejoignent leur groupe pour obtenir des armes et régler leur compte avec d'autres communautés, le commandement aurait tendance à s'opposer à ce type d'action. De plus, l'EIGS a bien les moyens matériels de commettre des violences à grande échelle, mais la présence des forces française et malienne (FC-G5 Sahel) à Ménaka réduit un éventuel passage à l'action. Et si les opérations de contre-terrorisme se déroulent comme prévu (voir les hypothèses clés dans la section suivante), les djihadistes seront contraints de se retrancher dans une position défensive et leurs capacités de frappe seront gravement circonscrites.

Nous ne considérons pas comme plausible une situation où l'EIGS recevrait suffisamment de soutien externe pour changer l'équilibre des forces au pouvoir. Bien qu'il ait officiellement prêté allégeance à l'État islamique autoproclamé (EI, ou en anglais, ISIS), il demeure un groupe rebelle local concentré sur sa lutte contre des gouvernements locaux et leurs alliés, ou perçus comme tels. Les attaches matérielles à l'EI, si tant est qu'elles existent, sont probablement mineures. Certains ont exprimé leurs inquiétudes sur les combattants de l'EI qui fuient la Syrie et l'Irak et qui pourraient chercher à se réfugier dans la région, mais ceci n'a pas été prouvé à ce jour.

Hypothèses clés

Notre évaluation repose sur les quatre hypothèses suivantes :

1. Les opérations de contre-terrorisme à Ménaka, dont celle du FC-G5 Sahel, vont continuer à cibler les groupes djihadistes à dominante tolebe, l'EIGS.
2. Les forces antiterroristes vont continuer à collaborer avec les groupes locaux armés — surtout le GATIA et le MSA — sur le partage de renseignements et les opérations militaires.
3. Les groupes djihadistes locaux ne recevront pas de soutien matériel externe dans la mesure où cela changerait considérablement l'équilibre des forces au pouvoir
4. La mise en œuvre de l'Accord d'Alger, particulièrement le processus de DDR (Désarmement, démobilisation et réintégration) n'aura que peu d'effet sur l'insécurité des régions frontalières.

Contexte et facteurs du conflit à Ménaka

Histoire du conflit sur les ressources et des violences intercommunautaires

Les éleveurs touareg, particulièrement le clan daoussahak, se considèrent comme les premiers habitants de la région d'Azawak, près de la frontière avec le Niger, et donc les propriétaires de ces terres. Dans les années 1930, des éleveurs peuls dits Tolebe, originaires du sud et de l'ouest du Niger actuel, ont émigré dans la région, d'abord périodiquement pour la transhumance (le pâturage saisonnier), puis définitivement quand ils s'y sont installés⁸¹.

Bien qu'historiquement, la cohabitation dans la région de Ménaka ait été pacifique, les Tolebe en ont voulu aux Daoussahak de leur imposer des taxes pour que leurs animaux puissent brouter. Ils les ont souvent accusés de ne pas respecter les normes locales et les valeurs culturelles quand ils faisaient paître leurs troupeaux sur leur territoire. Quelques accrochages ont eu lieu, notamment pendant les périodes de sécheresse où la pression exercée sur les ressources était plus forte, mais les conflits ne prenaient pas de grandes proportions, chaque camp se battant avec des bâtons et des machettes⁸².

Une militarisation croissante

Dans les années 1990, de nombreux jeunes daoussahak ont rejoint la rébellion touareg et obtenu une formation militaire et des armes⁸³. Abusant de ce nouveau pouvoir, des rebelles daoussahak se sont lancés dans le banditisme armé, ciblant principalement les Tolebe⁸⁴. Ces derniers étaient particulièrement vulnérables parce que, même si un grand nombre d'entre eux vivait à Ménaka depuis des générations, ils étaient toujours perçus comme des étrangers venus du Niger. Les autorités maliennes étaient donc moins disposées à les protéger ou à tenir pour responsable les bandits daoussahak⁸⁵.

En réaction à ces attaques, des Tolebe se sont procuré des armes et ont exercé des représailles. En 1991, quand un Peul a tué l'un des trois bandits daoussahak qui attaquaient son camp pour voler ses vaches, les Daoussahak ont formé une milice qui ciblait tous les Tolebe de la région, tuant des dizaines d'entre eux⁸⁶ et en poursuivant de nombreux autres jusqu'au Niger⁸⁷. Les Tolebe estiment les pertes subies entre 1990 et 2007 à 316 morts, 157 personnes mutilées et plus de 30 000 chameaux, vaches et autres animaux volés⁸⁸. Il y a eu des victimes chez Les Daoussahak, mais la majorité des victimes étaient des Tolebe.

Les Tolebe se sont engagés dans des mouvements djihadistes à partir de 2012, d'abord motivés par l'entraînement militaire et les armes qui leur permettraient de se protéger des attaques des Daoussahak⁸⁹. En 2015, ils rejoignaient l'EIGS, le mouvement qui a perpétré des attaques contre des civils et des militaires au Mali, au Niger et au Burkina Faso, et prêté allégeance à l'État islamique auto-proclamé⁹⁰. Si des entretiens indiquent que la préoccupation majeure des Tolebe était le conflit local avec les communautés daoussahak, ils n'en ont pas moins été propulsés au cœur des opérations de contre-terrorisme dans la région en s'engageant dans des groupes djihadistes internationaux... dont le programme est bien plus vaste et bien plus extrême.

L'absence de justice, de responsabilisation et de réconciliation

En 2008, une série de négociations menées par les gouvernements nigérien et malien ont abouti à un accord de cessez-le-feu entre les Daoussahak et les Tolebe pour un cessez-le-feu. Elles n'ont cependant pas été suivies de mesures visant à établir la justice, la responsabilisation et la réconciliation. Bien que le calme soit brièvement revenu entre 2008 et 2010, les problèmes d'impunité et les vieux griefs allaient bientôt nourrir un nouveau cycle de violences⁹¹.

C'est la crise de 2012 qui a engendré les conditions favorables à de nouveaux conflits entre les deux communautés. Les Tolebe sont conscients que les violences qu'ils ont subies dans les années 1990 ont commencé lorsque les Daoussahak ont obtenu des armes. Ainsi, lorsqu'une nouvelle rébellion touareg a éclaté en 2012, de nombreux Tolebe ont supposé qu'une fois le pouvoir militaire reconquis par les groupes armés daoussahak, ces derniers s'attaqueraient à nouveau aux civils tolebe, se servant de leurs armes et leur entraînement pour se lancer en toute impunité dans le banditisme, les enlèvements et le viol⁹².

Quand l'insurrection de 2012 a éclaté, de nombreux Tolebe ont rejoint les rangs du MUJAO (Mouvement pour l'unicité et le djihad en Afrique de l'Ouest) tandis que les Daoussahak s'alliaient aux mouvements séparatistes touareg. Après l'intervention française en 2013, le MNLA (Mouvement national pour la libération de l'Azawad) a été invité à participer aux négociations et à l'accord de paix d'Alger, et les djihadistes du MUJAO en ont été exclus⁹³. Comme le préconisait la campagne antiterroriste menée par la France et les pays voisins du Mali, celui-ci a été démantelé et ses membres, dont de nombreux Tolebe, ont été arrêtés ou tués⁹⁴.

Un nouveau cycle de violences s'est produit entre les Daoussahak et les Tolebe en novembre 2013⁹⁵. Dans les médias, les attaques contre ces derniers étaient qualifiées de terroristes, alors que celles des Touareg contre eux ne l'étaient pas. Cette apparente injustice nourrit le discours peul et tolebe selon lequel ils sont victimes de discrimination exercée par le gouvernement malien et les forces internationales, et les incite d'autant plus à rejoindre n'importe quel groupe armé à leur portée (en général des groupes djihadistes) pour défendre leurs communautés.

À SURVEILLER : LES ELECTIONS DE DISTRICT A KIDAL ET LES RISQUES DE VIOLENCE ENTRE LES IFOGHAS ET LES IMGHAD

Nous avons évalué l'éventualité d'atrocités de masse à Kidal (la région la plus violente du Mali depuis au moins 2012⁹⁶) et nous n'avons pas identifié de scénario plausible pour les 12 à 18 mois à venir. Néanmoins, nous proposons ici une brève évaluation du risque de conflit parce que Kidal est actuellement sous les feux de l'actualité internationale. Dans les précédents conflits, les effets ont été dévastateurs pour le reste du pays : propagation rapide du djihadisme, déplacements à grande échelle et disponibilité généralisée d'armes dans tout le pays, sans oublier le fait que l'attention internationale et les investissements étrangers, pour une très large part, se sont détournés des autres régions maliennes. Du point de vue de la prévention d'atrocités de masse, la situation à Kidal est à surveiller étroitement, afin de suivre l'évolution des violences et d'analyser si cette dynamique pourrait affecter les scénarios des précédentes évaluations à Mopti et Ménaka.

Depuis le début de la crise de 2012, la région de Kidal est occupée et dirigée par différentes coalitions armées dans lesquelles les chefs ifoghas jouent un rôle dominant, notamment l'actuelle Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), dont l'un des membres est le Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA). Ensemble, ils sont considérés comme l'un des groupes les plus meurtriers du nord du Mali. Ils ont bénéficié de l'afflux d'armes depuis la Libye ainsi que du pillage, entre autres, des casernes militaires



Un membre de la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA) à Kidal. Septembre 2015. UN Photo/ Marco Dormino

maliennes après la défaite de l'armée en 2012. De plus, le HCUA contrôle les lucratives routes du trafic dans toute la région, ce qui le renforce encore plus économiquement et encourage ceux qui bénéficient de ce trafic à ne pas s'opposer à lui⁹⁷. D'un autre côté, l'Imghad et le GATIA, alignés sur le gouvernement, n'ont pas réussi, malgré de multiples tentatives, à renverser par la force le CMA à Kidal. L'Accord d'Alger de 2015 appelle à un processus progressif pour faire revenir les autorités maliennes puis, à terme, organiser des élections, dernière étape vers la paix.

Les auteurs d'atrocités potentiels à Kidal sont le CMA et le GATIA. Les deux ont clairement les capacités de perpétrer des atrocités, et les occasions ne manquent pas. En fait, ils comptent parmi les forces militaires les plus compétentes du pays. Nous avons cependant peu de preuves que l'un ou l'autre puisse actuellement trouver une motivation ou un intérêt pour une vaste attaque délibérée sur des civils.

Premièrement, il n'est pas dans leur intérêt de viser des civils puisqu'une telle action ne ferait que fragiliser leur position de négociation autour de la mise en œuvre de l'Accord d'Alger. D'autant plus que, étant donné la répartition de la population, avec des villages imghad sur des territoires ifoghas et vice-versa, toute attaque reviendrait inévitablement à cibler son propre peuple.

Deuxièmement, il existe à Kidal un héritage bien plus persistant de groupes armés officiels aux objectifs politiques bien précis que dans toute autre région du pays. Ainsi, bien qu'aucun d'entre eux ne détienne le monopole de la force, il est généralement admis que certains contrôlent des territoires donnés et qu'il existe à Kidal nettement moins de milices ad hoc et de groupes armés non alignés que, par exemple, dans le centre du Mali. Cette situation génère donc une structure de commandement bien plus organisée ainsi que des objectifs et des normes opérationnelles bien plus cohérentes.

FIGURE 4. L'ACCORD D'ALGER, 2015

En juin 2015, une alliance entre des groupes rebelles touareg, le gouvernement malien et des milices alliées signent un accord de paix pour mettre officiellement fin au conflit qui dure depuis 2012. L'accord est défini en Algérie puis signé par la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA) et le Mouvement de la Plateforme à Bamako. Les dispositions qui sont particulièrement sujettes à controverses sont les suivantes :

- L'instauration d'autorités intérimaires dans les cinq régions du nord. Après des négociations difficiles, celles-ci ont finalement été mises en place en mars 2017.
- Le déploiement d'une patrouille militaire conjointe (Mécanisme opérationnel de coordination, MOC). Ces efforts ont soulevé plus de controverses parce qu'aucun camp n'est d'accord sur la composition de cette force et la CMA refuse de se défaire de Kidal sans gagner quelque chose en retour¹.
- Le retour des réfugiés. Cette disposition pose également problème et ne pourra probablement pas s'appliquer dans un futur proche étant donné que les deux camps perpétuent une situation d'insécurité et de peur. Au 31 décembre 2017, environ 130 000 réfugiés maliens, essentiellement des Touaregs du nord qui ont fui pendant la crise de 2012-2013, vivent dans des camps au Niger, en Mauritanie et au Burkina Faso, et 63 000 d'entre eux sont revenus².

L'Accord d'Alger est un compromis entre la revendication du gouvernement malien pour une souveraineté sur l'ensemble du territoire et celle des groupes rebelles pour l'autonomie et l'indépendance des régions du nord, qu'ils appellent l'Azawad. L'accord avait donc pour principal objectif de créer les conditions qui permettraient au Mali de « sceller son unité nationale et son intégrité territoriale » tout en respectant les « spécificités ethniques et culturelles, géographiques et socio-économiques » de ses populations du nord en particulier³. Pour cela, l'accord prescrit un nombre de réformes majeures dans le domaine de la gouvernance, de la sécurité, du développement économique et de la justice, notamment une réforme pour une meilleure réforme de décentralisation, le désarmement et l'intégration de rebelles dans les forces de défense et de sécurité, ainsi qu'un programme ambitieux de développement de ces régions du nord. Les parties conviennent que la mise en place de ces réformes est nécessaire pour stabiliser le pays et atténuer les causes du conflit.

Cependant, plus de deux ans après cette signature, les réformes sont dans une impasse. On peut attribuer ces difficultés au conflit violent qui persiste entre la CMA et GATIA, la prolifération de nouveaux groupes armés, la méfiance entre les parties signataires et le manque de ressources financières pour mettre en œuvre les réformes. De plus, une opposition grandissante à l'accord par des groupes non-signataires, notamment les partis de l'opposition, des sociétés civiles et des mouvements djihadistes, joue un rôle dans ce blocage.

Depuis son indépendance, le Mali a connu quatre rébellions. Trois se sont terminées par des accords de paix entre les rebelles et le gouvernement (1991-92, 2006 et 2015). Tous les accords précédents contenaient les mêmes stipulations que l'accord actuel, laissant entendre que le problème n'est pas son adoption, mais la volonté des parties à le respecter.

Chaque fois que l'application de l'accord semble progresser, les violences entre les deux groupes s'intensifient, retardant d'autant plus la paix. Les violences qui ont éclaté en juillet 2017 entre la CMA et le GATIA et provoqué des dizaines de morts étaient largement considérées comme une tentative d'entraver le déploiement des forces militaires conjointes prévues à la même période⁴.

¹ La CMA émet trois réserves sur la mise en œuvre de l'accord de paix : (1) Il est prévu que le MOC soit composé de 200 membres de la CMA, de la Plateforme et du gouvernement malien, ce qui donne 400 pro-Mali contre 200 anti-Mali. (2) En autorisant le déploiement du MOC, la CMA abandonnerait le contrôle militaire qu'elle exerce sur Kidal avant que toute avancée soit possible dans la mise en œuvre de l'aspect politique de l'Accord d'Alger, cédant alors son principal atout et se trouvant dans une situation où elle donne beaucoup sans recevoir grand-chose en retour. (3) Il est bien connu que les premières expériences de déploiement du MOC à GAO n'ont pas été un franc succès.

² Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), « Mali Situation » UNHCR, Genève, 31 octobre 2017, <https://data2.unhcr.org/fr/situations/malisituation>.

³ « Agreement For Peace and Reconciliation in Mali Resulting from the Algiers Process », PA-X, Peace Agreement Access Tool (Translation© University of Edinburgh), <http://www.jurist.org/paperchase/Agreement%20on%20Peace%20and%20Reconciliation%20in%20Mali.pdf>.

⁴ Jules Crétois, « Mali : dans la région de Kidal, "la tension est énorme" », *Jeune Afrique*, 14 juin 2016, <http://www.jeuneafrique.com/447822/politique/mali-a-kidal-tension-enerme/>.

Troisièmement, en ce qui concerne ces normes opérationnelles, les conflits à Kidal impliquent essentiellement des groupes armés officiels, et aucun d'entre eux n'a lancé d'attaques d'envergure, systématiques et délibérées contre des populations civiles⁹⁸. Il n'existe donc pas d'atrocités antérieures susceptibles d'être exploitées pour inciter à commettre de tels actes à l'avenir.

Enfin, bien que la concurrence entre clans soit intense, presque tous les combattants viennent du groupe ethnique des Touareg, ce qui donne lieu à un conflit centré principalement autour des ressources et du pouvoir plutôt que l'identité.

D'autre part, le déploiement de la MINUSMA à Kidal réduit les possibilités des auteurs de violence. Même si elle ne met pas nécessairement fin aux violences, en partie parce que son mandat est limité, il est probable que sa présence dissuade les groupes de commettre des attaques systématiques et de grande envergure s'ils en avaient la motivation.

La situation à Kidal est volatile. Parce que les groupes armés sont clairement capables de commettre des atrocités, les observateurs devraient se demander dans quelles mesures les auteurs de violence potentiels pourraient voir un intérêt à attaquer des civils. Un effondrement du processus de paix pourrait précipiter une telle décision et déclencher une véritable guerre. Dans ce scénario, le risque d'atrocités de masse à Kidal devrait être réévalué.

Le risque d'un retour à la guerre est au plus haut lors d'élections de district. Celles-ci, initialement prévues pour novembre 2016, ont été fortement retardées⁹⁹. Elles sont devenues un important champ de bataille où les élites des deux camps se disputent les postes d'élus, et surtout les quatre sièges législatifs de la région, la présidence de l'Assemblée régionale et le poste de maire pour les 11 municipalités.

Pour les élites ifoghas (actuellement représentées par la CMA) et imghad (représentées par le GATIA), les élections ne seront bienvenues que si les candidats de leurs clans les remportent. Cette relation où celui qui gagne les élections est le seul et unique grand vainqueur pose le risque d'un retour à des violences généralisées, parce que les perdants vont probablement contester les résultats. Si l'enjeu est important des deux côtés, les Ifoghas ont plus à perdre : Kidal est la terre de leurs ancêtres, ils sont au pouvoir depuis plus d'un siècle, et leur mainmise sur la ville est le seul moyen de pression à leur portée dans les pourparlers de paix avec le gouvernement malien. D'après un porte-parole de la CMA, « À l'heure actuelle, il nous est impossible d'accepter que les Imghad pro-GATIA prennent le contrôle de Kidal, même s'ils gagnent les élections¹⁰⁰. »

Un autre facteur susceptible de changer le risque d'atrocités est la détérioration des relations inter-claniques. Avec le conflit qui s'éternise, nous avons vu des cas de relations intercommunautaires s'aggraver et le discours prendre un ton de plus en plus acerbe. Il est arrivé que les communautés réagissent et ciblent des membres d'autres clans, comme en juin 2017, quand des violences se sont produites entre les communautés imghad et Idnane à Kidal¹⁰¹. Bien qu'actuellement ceci n'arrive que rarement et que les groupes armés réagissent immédiatement pour désamorcer la situation, les observateurs devraient surveiller la fréquence de ces attaques et la rhétorique employée afin de déterminer si la situation mérite d'être réévaluée. Sur le long terme, ces actions pourraient modifier la norme consistant à cibler les civils.

Résilience et circonstances atténuantes

Bien que ce rapport décrive une situation sombre au Mali, certaines résiliences au niveau national et au sein de chaque communauté et de chaque conflit diminuent les probabilités d'atrocités. Par résilience, on entend « des relations sociales, des structures ou des processus qui peuvent apporter une résolution du conflit et répondre aux besoins de base par des moyens non-violents. »¹⁰² La section suivante met en valeur quelques-unes des résiliences à prendre en compte, avec un regard particulier sur celles qui pourraient être renforcées de sorte à réduire les risques d'atrocités de masse.

CULTURE DE LA NEGOCIATION ET RESPECT POUR LES VIES CIVILES

De nombreuses personnes interviewées notent que le Mali est un pays de négociateurs et de partisans de la paix. Bien qu'il y ait une longue histoire de conflits dans tout le centre et le nord, la majorité des problèmes intercommunautaires se règlent par la négociation ou, au pire, par des combats d'ampleur limitée. À Kidal, les deux camps de l'accord de paix soutiennent qu'eux et leurs homologues sont catégoriquement opposés à cibler les civils. L'un des chefs a expliqué que des membres du clan opposé vivent sur ses terres, et vice-versa, ce qui décourage les attaques contre la population. Malheureusement, dans de nombreux cas, et surtout à Mopti et Ménaka, des stratégies de protection au niveau du groupe ont déjà dégénéré en violences. Il n'en reste pas moins que dans des villages ou des zones qui n'ont pas encore connu la violence, privilégier la résolution de conflit par la communauté pourrait encore s'avérer efficace.

GOVERNANCE LOCALE EXISTANTE ET MECANISMES DE GESTION DE CONFLIT

Les chefs traditionnels jouent un rôle significatif dans le rapprochement entre l'État malien et la population locale, surtout dans les zones éloignées où la présence gouvernementale est limitée. Ils représentent leurs communautés et servent d'intermédiaires entre elles, l'État et d'autres acteurs. Ils accomplissent également d'autres tâches importantes comme la réconciliation entre individus et communauté, l'application des lois coutumières, etc. Par le passé, les conflits entre communautés étaient gérés par les chefs grâce à un système de gouvernance locale, ce qui semble indiquer que le risque actuel de violences survient alors que ce système se délite, n'étant pas remplacé de manière efficace. Pourtant, malgré leur rôle crucial au sein de la société, les chefs traditionnels ne bénéficient pas d'un statut officiel permettant d'organiser et de protéger leur fonction, ce qui la rend particulièrement précaire. Nombre d'entre eux ont dû s'investir dans la politique locale pour rester en fonction. Dans certains cas, cette politisation de leur rôle peut gravement compromettre leur légitimité.

DES RESEAUX NON GOUVERNEMENTAUX AU SERVICE DE LA JUSTICE

Ces dernières années, les efforts vont croissant pour développer les services et les capacités de la société civile malienne, notamment dans le domaine de la justice. Dans tout le pays, de nombreuses ONG internationales travaillent localement avec des associations pour les victimes et des organisations humanitaires, ainsi qu'avec des organismes d'assistance juridique. Cependant, leur efficacité est limitée à cause du manque de ressources et d'un système judiciaire qui puisse fonctionner tant au niveau national que régional ou local. Il existe bien des groupes humanitaires qui fournissent une aide juridique aux victimes et qui, dans certains cas, paient même leurs frais de transport pour voir le juge et se rendre à la cour. Mais si le juge n'est pas présent pour les entendre ou s'il est corrompu, ces efforts sont vains.

COHESION RELIGIEUSE ET MODERATION

Dans un contexte de division ethnique, tribale et raciale, l'Islam a souvent été le seul facteur d'unification entre les communautés. Souvent, la référence à la fraternité musulmane constitue un argument puissant pour atténuer les tensions et résoudre les conflits. Traditionnellement, l'Islam pratiqué au Mali est le soufisme, qui, dans son expression contemporaine, semble non-violent et moins politique. Comme il est précisé dans la section sur le centre du Mali, même les communautés qui acceptent les djihadistes le font apparemment plus par manque de meilleures alternatives que par intérêt pour l'idéologie. Ce manque de motivation semble indiquer que les communautés sensibles aux enseignements djihadistes pourraient bien en être dissuadées si d'autres possibilités d'accéder à des services sécuritaires et judiciaires leur étaient offertes.

LA COOPERATION INTERNATIONALE

L'État malien est très proche de gouvernements régionaux et internationaux grâce à des réseaux de soutien¹⁰³ et des relations avec des donateurs. On peut considérer ces liens comme une résilience dans le sens où l'État malien est suffisamment motivé pour maintenir des liens politiques, économiques et militaires, et a montré par le passé qu'il était sensible à la pression internationale. Bien que des groupes pour les droits humains aient critiqué l'armée malienne pour ses abus, des faits démontrent que des efforts ont été faits ces dernières années pour intégrer des normes relatives aux droits humains et professionnaliser leurs forces. Même s'il est souvent incapable d'appliquer des réformes, le gouvernement a manifesté à plusieurs reprises son intérêt pour atténuer le risque djihadiste et pour apporter une résolution pacifique aux conflits dans le nord ainsi que la stabilité sur tout le territoire. Nos consultations avec des parties prenantes de la société civile et le gouvernement ont révélé diverses interventions en cours et prévues qui traitent les causes de la violence et promeuvent la consolidation de la paix à une échelle locale. Pourtant, presque tous ces acteurs ont le sentiment que leurs actions seules ne suffisent pas pour aborder cet énorme et complexe conflit.

Recommandations

Les enjeux sont énormes au Mali et, comme le détaille ce rapport, les risques d'atrocités de masse reposent sur des facteurs multiples et complexes dont certains ne changeront qu'après de longues années. Le projet à long terme d'améliorer l'efficacité et la légitimité de l'État, surtout dans le cadre de la sécurité et de la justice, est vital, même parallèlement à des stratégies à plus court terme qui doivent s'attaquer aux risques immédiats d'atrocités de masse. Les recommandations détaillées ici incluent un ensemble d'actions à long et à court terme organisées autour de quatre objectifs clés.

1. **Veiller à ce que les opérations de contre-terrorisme n'exacerbent pas les risques d'atrocités de masse.**
 - *Tous les acteurs qui participent à des opérations de contre-terrorisme ou qui les soutiennent devraient faire de la protection des populations civiles une priorité majeure, en utilisant notamment la doctrine militaire, la formation, les décisions se rapportant aux cibles et une communication claire avec les communautés locales sur les objectifs des missions et les décisions à prendre.*



La Cité Administrative (Administrative City), fKing Fahad Bridge, Bamako. USHMM/Mollie Zapata

- *Tous les acteurs qui participent à des opérations de contre-terrorisme* devraient s'abstenir de soutenir les milices formées sur des critères ethniques et autres groupes armés peu respectueux des droits humains ou s'abstenir de les soutenir.
- *Les gouvernements soutenant les forces antiterroristes*, particulièrement le FC-G5 Sahel, devraient faire en sorte que le soutien de ces forces soit subordonné à une formation sur les droits humains et le droit humanitaire international pour ces forces.

2. Appuyer la gestion pacifique des conflits intercommunautaires susceptibles de mener à des atrocités de masse.

- *Le gouvernement malien* devrait évaluer comment mettre en place les principes de l'Accord d'Alger (inclusion de l'armée, système de justice, secteur sécuritaire et réformes électorales) de manière plus inclusive à l'échelle du pays, impliquant les populations et les groupes en dehors des signataires officiels et au-delà des frontières géographiques au nord du Mali.
- *Le Parlement malien* devrait renforcer la légitimité de l'État au sein des communautés locales en dirigeant des commissions d'enquête ou en écoutant des sessions sur les tensions communautaires, se concentrant ainsi d'abord sur le centre du Mali et Ménaka où les risques d'atrocité sont les plus forts.
- *L'USAID, l'Union européenne et d'autres agences internationales* devraient veiller à ce que les programmes ciblant la violence extrémiste viennent compléter les initiatives de prévention d'atrocités de masse. Ces programmes devraient être conçus en fonction de l'évaluation des conflits et des atrocités de masse ainsi que de la vulnérabilité des communautés face au recrutement des djihadistes. Les évaluations de programmes doivent mesurer les effets sur les tensions intercommunautaires ainsi que la radicalisation à un niveau individuel.
- *Le G5 Sahel* devrait utiliser sa position d'organisme régional pour diriger les ressources vers un développement économique dans les zones marginalisées du centre et du nord du Mali, et aborder les questions transnationales affectant la sécurité, notamment la sécurité alimentaire, le trafic de drogue et la question des réfugiés.
- *Le gouvernement malien et les donateurs internationaux* devraient étendre leur soutien aux programmes de maintien de la paix locaux, tels que les stations de radio communautaires qui veillent à ce que la population soit bien informée, et ceux qui se concentrent sur la cohésion sociale et la gestion constructive des tensions intercommunautaires.

3. Promouvoir la justice et la responsabilisation

- *Le gouvernement malien* devrait adopter des mesures pour harmoniser les systèmes parallèles de justice, tant traditionnels (basés sur les normes coutumières de réconciliation et mis en œuvre par des autorités traditionnelles) que modernes (basés sur le droit positif et appliqué dans des tribunaux officiels). Ces efforts devraient, en priorité, améliorer la capacité à résoudre les conflits liés à la gestion des terres et autres ressources naturelles, cause fréquente de violences qui peuvent dégénérer en atrocités de masse.
- *Le gouvernement malien* devrait créer une unité spécialisée permanente, avec le soutien d'experts extérieurs qui maîtrisent les problématiques de justice post-conflit, afin de mener des enquêtes impartiales sur d'éventuelles violations des droits humains internationaux et du droit humanitaire commises par les forces de sécurité maliennes. Cette unité s'assurerait également que les présumés coupables soient mis à disposition des autorités judiciaires, conformément au droit malien, par le ministère de la Défense et des Anciens combattants.
- *La CVJR, avec l'aide de la Division des droits de l'homme et de la protection de la MINUSMA*, devrait continuer à élargir son travail au nord et au centre du Mali. Le gouvernement malien devrait lui garantir toute latitude politique pour agir indépendamment lorsqu'elle recueille les témoignages de victimes.
- *Le gouvernement malien* devrait prêter une attention particulière aux questions de justice s'il entreprend des négociations de paix, les accords passés ayant contribué à une culture où règne l'impunité.
- *Le gouvernement malien* (encouragé par la MINUSMA, la France et les États-Unis) devrait veiller à ce que continuent les enquêtes et les poursuites pour abus commis pendant la crise de 2012.

4. Améliorer l'information liée à la violence et aux efforts pour la prévenir

- *Le gouvernement malien et la MINUSMA* devraient améliorer la collecte, l'analyse et la dissémination d'information sur les incidents violents, les atteintes aux droits humains, ainsi que les tendances à contribuer aux stratégies de prévention des violences et violations des droits. Ils doivent également faciliter les stratégies visant à faciliter les mesures prises lors d'incidents graves.
- *Toutes les forces de sécurité actives au Mali* (au moins l'armée nationale, la MINUSMA, le FC-G5 Sahel et l'Opération Barkhane) devraient partager les informations et analyses relatives aux incidents violents et aux éventuels signes avant-coureurs d'atrocités, comme les réserves d'armes par des milices formées sur des critères ethniques.
- *Les donateurs qui financent les programmes humanitaires et de maintien de la paix* devraient encourager leurs partenaires opérationnels au Mali à (1) partager les informations et analyses relatives aux incidents violents et aux éventuels signes avant-coureurs d'atrocités, par exemple une augmentation flagrante du recrutement par les groupes armés, et (2) coordonner les programmes afin de veiller à ce qu'il y ait un minimum de redondances et une attention soutenue dans les zones les plus à risque.

¹ L'insurrection a commencé le 17 janvier 2012, lorsque le mouvement séparatiste nommé Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA) a attaqué une garnison militaire malienne à Ménaka. Une semaine plus tard, un mouvement djihadiste, Ansar Dine, a attaqué la base militaire Auguelhoc à Kidal. Les groupes d'insurgés se sont ensuite déplacés pour conquérir Tessalit, Kidal, Gao et Tombouctou. Au départ, le MNLA a revendiqué la responsabilité des attaques en faisant usage de sa forte présence dans les médias mais en réalité, il n'était pas seul et les djihadistes ont rapidement coopté le contrôle. En juin 2012, les djihadistes et les séparatistes se sont officiellement séparés, citant des désaccords sur l'application de la charia, laissant le contrôle des régions conquises aux seuls djihadistes. Voir « UPDATE 1—Mali Tuareg Leaders Call Off Islamist Pact, » Reuters, 1^{er} juin 2012, <https://www.reuters.com/article/mali-rebels/update-1-mali-tuareg-leaders-call-off-islamist-pact-idUSL5E8H1CXZ20120601>.

² « Mali : il faut que justice soit rendue pour les graves violations des droits humains », Human Rights Watch, New York, 21 mars 2014, <https://www.hrw.org/fr/news/2014/03/20/mali-il-faut-que-justice-soit-rendue-pour-les-graves-violations-des-droits-humains>.

³ Bien que l'insurrection ait été menée par une coalition de groupes djihadistes et de rebelles séparatistes, la rivalité consécutive entre les deux groupes a conduit les djihadistes à expulser les séparatistes et à consolider leur mainmise sur la totalité du territoire du Nord. Ainsi, au moment où l'intervention militaire française a débuté, seuls les djihadistes étaient au pouvoir et l'intervention les a spécifiquement ciblés.

⁴ Nous interprétons ces chiffres comme étant seulement des indications car la communication des décès dans tout le Mali est limitée. Les données sont extraites du projet ACLED (Armed Conflict Location and Event Data Project), <https://www.acleddata.com/data/>.

⁵ United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), « UNHCR Mali : Refugees, Internally Displaced Persons and Returnees », UNHCR, Genève, décembre 2017, <https://data2.unhcr.org/en/documents/details/61702>.

⁶ Sur les 158 décès, 95 étaient dus à des « actes malveillants » tandis que le reste a été attribué à des « accidents », « maladies », et « autres causes ». United Nations Operations and Crisis Centre, « Fatalities by Mission and Incident Type », United Nations Department of Peacekeeping Operations, New York, 31 janvier 2018, http://peacekeeping.un.org/sites/default/files/statsbymissionincidenttype_4_9.pdf.

⁷ Des incidents notables comprennent 21 civils tués à Ke-Macina en février 2017, voir « Mali: Spate of Killings by Armed Groups », Human Rights Watch, New York, 5 avril 2017, <https://www.hrw.org/news/2017/04/05/mali-spate-killings-armed-groups> ; entre 20 et 30 tués à Koroguiré et Maleimana, Mopti, voir The Renewal Indicator, « Inter-communal Clash : Tenekou's Carnage Below » *Bamako.com*, 5 mai 2016, <http://news.abamako.com/h/128965.html> ; et 31 tués dans le cercle de Koro, à Mopti, voir *Jeune Afrique* avec l'AFP, « Mali : une trentaine de morts dans des violences entre Peuls et Dogons dans le centre du pays », *Jeune Afrique*, 20 juin 2017, <http://www.jeuneafrique.com/449583/politique/mali-trentaine-de-morts-violences-entre-peuls-dogons-centre-pays/>.

⁸ Scott Straus, *Fundamentals of Genocide and Mass Atrocity Prevention* (Washington, DC : The United States Holocaust Memorial Museum, 2016), 31, <https://www.ushmm.org/m/pdfs/Fundamentals-of-Genocide-and-Mass-Atrocity-Prevention.pdf>.

⁹ À l'heure actuelle, l'évaluation statistique des risques a pour objet de prévoir le début de tueries de masse perpétrées par l'État (définies comme étant des actions délibérées des agents de l'État ou d'autres groupes agissant sur leurs ordres) qui entraînent la mort d'au moins un millier de civils en une année au maximum. Il est prouvé que les pays exposés à des risques élevés de tueries de masse perpétrées par l'État tendent aussi à être exposés à des risques élevés de tueries de masse perpétrées par des groupes non étatiques (par exemple, l'État islamique ou Boko Haram au Nigeria).

¹⁰ Early Warning Project, « Countries Most Likely to Experience State-Led Mass Killing : Statistical Risk Assessment 2016 », Early Warning Project Blog, The United States Holocaust Memorial Museum, Washington, DC, 12 avril 2017, <https://www.earlywarningproject.org/2017/04/10/countries-most-likely-to-experience-state-led-mass-killing-statistical-risk-assessment-2016>.

¹¹ Les chercheurs ont mené des entretiens avec un total de 93 personnes : 17 à Niamey, 11 à Gao, 8 à Mopti, 24 à Bamako, ainsi que 23 par téléphone et 10 à Washington, DC.

¹² Département d'État américain et USAID, « Working Draft, Atrocity Assessment Framework : Supplemental Guidance on State/USAID Conflict Assessment Framework », <https://www.state.gov/documents/organization/241399.pdf> ; Nations Unies, *Framework of Analysis for Atrocity Crimes : A Tool for Prevention* (New York: United Nations, 2014), http://www.un.org/en/genocideprevention/documents/publications-and-resources/Framework%20of%20Analysis%20for%20Atrocity%20Crimes_EN.pdf. *Cadre d'analyse des atrocités criminelles : outil de prévention*, <http://www.un.org/fr/preventgenocide/adviser/pdf/Genocide%20Framework%20of%20Analysis.pdf>

¹³ Pour une discussion sur les facteurs universels de risques d'atrocités, voir Straus, *Fundamentals of Genocide and Mass Atrocity Prevention*, 53–71. Parmi les conclusions courantes, citons l'instabilité à grande échelle, les conflits armés, l'idéologie de transformation ou d'exclusion et la discrimination ou la violence passée contre un groupe particulier.

¹⁴ Un rapport de la Banque mondiale indique que le personnel des forces armées en France compte des effectifs de 300 350 contre 15 800 au Mali. Pour comparer avec un autre pays africain, le Ghana est 5 fois plus petit que le Mali, mais dispose d'un nombre approximatif de personnels militaires similaire à celui du Mali (15 500). « Armed Forces Personnel, Total », The World Bank Group, Washington, DC, 2015, <https://data.worldbank.org/indicator/MS.MIL.TOTL.P1>.

¹⁵ D'après les Nations Unies, le nombre médian d'effectifs militaires est de 300 pour 100 000 habitants. Selon Interpol, les effectifs de police du Mali seraient d'environ 7 000 personnes, <https://www.interpol.int/Member-countries/Africa/Mali>.

¹⁶ « Entraînement de l'armée Malienne — C dans l'air, Mali : en attendant la guerre », France 5, 14 janvier 2013, https://www.youtube.com/watch?v=Cw_fwHTB26U.

¹⁷ Human Rights Watch, « Mali : Unchecked Abuses in Military Operations », Human Rights Watch, New York, 8 septembre 2017, <https://www.hrw.org/news/2017/09/08/mali-unchecked-abuses-military-operations>.

¹⁸ Selon le secrétaire général des Nations Unies, un tiers uniquement des fonctionnaires de l'État, y compris le personnel judiciaire et correctionnel, a été redéployé dans la région du Nord. Voir : Conseil de sécurité des Nations Unies, « Report of the Secretary-General on the Situation in Mali » (rapport, Conseil de sécurité des Nations Unies, New York, 30 mars 2017), 5, <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/N1707892.pdf>.

¹⁹ Adam Thiam, *Centre du Mali : enjeux et dangers d'une crise négligée*, (Genève : Centre pour le dialogue humanitaire, mars 2017), <https://www.hdcentre.org/wp-content/uploads/2017/03/Centre-du-Mali-Enjeux-et-dangers-dune-crise-n%C3%A9glig%C3%A9e.pdf>.

²⁰ Ariel Ben Yishay, Renee Rotberg, Jessica Wells, Zhonghui Lv, Seth Goodman, Lidia Kovacevic, et Dan Runfola, 2017. « Geocoding Afrobarometer Rounds 1–6 : Methodology & Data Quality », AidData, Institute for the Theory and Practice of International Relations, the College of William and Mary, Williamsburg, VA, <http://docs.aiddata.org/ad4/pdfs/geocodingafrobarometer.pdf>.

²¹ Pour en savoir plus sur les façons dont la rivalité sur les ressources naturelles alimente les conflits, voir Shreya Mitra, « Mali's Fertile Grounds for Conflict : Climate Change and Resource Stress », The Planetary Security Initiative at the Clingendael Institute, La Haye, Pays-Bas, décembre 2017, https://www.clingendael.org/sites/default/files/2017-12/PB_Malis_Fertile_Grounds_for_Conflict.pdf.

²² Voici une liste complète de la répartition des groupes ethniques au Mali : Bambara 34,1 %, Peul 14,7 %, Sarakole 10,8 %, Sénoufo 10,5 %, Dogon 8,9 %, Malinké 8,7 %, Bobo 2,9 %, Songhaï 1,6 %, Touareg 0,9 %, autres Maliens 6,1 %, membre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest 0,3 % et autres 0,4 % (2012-2013 – estimations). Le Mali a 13 langues nationales, les plus répandues sont les suivantes : Français (officiel), Bambara 46,3 %, Peul/Foulfouldé 9,4 %, Dogon 7,2 %, Maraka/Soninke 6,4 %, Malinké 5,6 %, Songhaï/Djerma 5,6 %, Minianka 4,3 %, Tamasheq 3,5 %, Sénoufo 2,6 %, Bobo 2,1 %, non précisé 0,7 %, autre 6,3 %. Central Intelligence Agency (CIA), *The World Factbook: Mali*, (Langley, VA : CIA), <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ml.html>.

²³ Les groupes ethniques au nord du Mali se distinguent visuellement et sont généralement caractérisés par la couleur de leur peau. Les Touareg et les Maures ont généralement la peau claire, tandis que les Songhaï, Bambaras et Dogons ont une peau plus foncée, les Peuls ayant une couleur de peau généralement entre les deux. Des considérations liées aux différences raciales entre les populations à prédominance « blanche » au nord (Touareg, Maures et certains Peuls) et les populations « noires » au sud (Songhaï, Bambara et Dogon) ont alimenté les tensions pendant des siècles.

²⁴ Le conflit entre les Ifoghas (nobles) et les Imghad (groupe tributaire) à Kidal est l'une des manifestations les plus marquantes de cette crise de transition. Friedrich Ebert Stiftung, « Quelle sécurité pour le Nord ? cas spécifique de Kidal », rapport préparé pour Moussa Ag Intazoumane, novembre 2005, 10, <http://library.fes.de/pdf-files/bueros/mali/03534.pdf>.

²⁵ Entretien de l'auteur avec un ex-agent forestier paramilitaire, « agents des Eaux et forêts », à Mopti, 2 juin 2017.

²⁶ Baz Lecocq, *Disputed Desert: Decolonisation, Competing Nationalisms and Tuareg Rebellions in Northern Mali*, (Leiden, Netherlands: Afrika-Studiecentrum Series, 2010), 175.

²⁷ Stephanie Pezard and Michael Shurkin, *Achieving Peace in Northern Mali: Past Agreements, Local Conflicts, and the Prospects for a Durable Settlement* (Santa Monica, CA: Rand Corporation, 2015), xii, https://www.rand.org/pubs/research_reports/RR892.html.

²⁸ International Center for Transitional Justice (ICTJ), « Mali's Truth, Justice and Reconciliation Commission: Opening the Way Towards Sustainable Peace ? », ICTJ, New York, 7 avril 2016, <https://www.ictj.org/news/mali-truth-justice-reconciliation-commission-peace>.

²⁹ Arthur Boutellis and Marie-Joëlle Zahar, « A Process in Search of Peace : Lessons from the Inter-Malian Agreement », International Peace Institute, New York, 2017, 32, <https://www.ipinst.org/2017/06/lessons-from-inter-malian-peace-agreement>.

³⁰ Les points-clés de passage de contrebande, comme Tabankort dans la circonscription de Tarkint à Gao, ainsi que Anefis et Khalil dans la région de Kidal, ont été le théâtre d'intenses conflits entre diverses milices. Pour plus d'informations sur la contrebande, Judith Scheele, *Smugglers and Saints of the Sahara* (Cambridge, UK : Cambridge University Press, 2012). Cambridge University Press, 2012).

³¹ United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC), *Transnational Organized Crime in West Africa : A Threat Assessment*, Vienna : UNODC, 2013, https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta/West_Africa_TOCTA_2013_EN.pdf.

³² United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC), *An International Drug Trafficking Network Dismantled in Mali* (Vienna : UNODC, 2016), https://www.unodc.org/westandcentralafrica/en/2016-10_mali-drug-trafficking-network-dismantled.html.

³³ Interpeace and Mali Institute of Action Research for Peace (IMRAP), *Analyse locale des dynamiques de conflit et de résilience dans la zone de Koro-Bankass* (Ottawa : Interpeace and IMRAP, 2017), 47–48, <http://www.interpeace.org/wp-content/uploads/2017/06/2017-Interepeace-IMRAP-Portraits-Crois%C3%A9s-Koro-Bankass.pdf>.

³⁴ Morten Bøås, « Crime, Coping, and Resistance in the Mali-Sahel Periphery », *African Security* 8, 4 (2015) : 312.

³⁵ Abou al-Maali M. Mahmoud, *Al Qaeda and Its Allies in the Azawad* (Doha, Qatar : Ajazeera Center for Studies, 2014).

³⁶ Entretien de l'auteur avec les chefs du Da'awa et des sectes salafistes à Bamako et à Gao, juillet 2015.

³⁷ Pour de plus amples détails sur les abus perpétrés par les militaires maliens, voir Mouvement mondial des droits humains (FIDH) et Association malienne des droits de l'Homme (AMDH), « Terrorisme et impunité font chanceler un accord de paix fragile » (note de position, FIDH, Paris, 11 mai 2017), <https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/mali/terrorisme-et-impunite-font-chanceler-un-accord-de-paix-fragile> ; Human Rights Watch, « Mali: Unchecked Abuses in Military Operations ».

³⁸ Par exemple, Iyad Ag Ghaly, Amadou Kouffa et un religieux arabe soulignent dans des vidéos en ligne que les différences raciales et ethniques ne sont pas importantes et que tous les groupes ethniques et raciaux devraient s'unir dans la lutte contre l'État malien et les « croisés ». Le fait que ces vidéos montrent les chefs de trois groupes ethniques différents (Touareg, Peuls et Arabes respectivement) est un message puissant en faveur de l'unité qu'ils souhaitent représenter. <https://www.youtube.com/watch?v=iXJXmYFcZjI&t=735s>.

³⁹ Thiam, « Centre du Mali : enjeux et dangers » 34–36. Les éleveurs peuls sont surnommés « Peuls rouges » en référence à la couleur de leur peau brûlée à force de suivre sous le soleil leurs animaux, partout et tout le temps.

⁴⁰ *Ibid.*, 21–22.

⁴¹ Un habitant de la circonscription de Youwarou, dans le centre du Mali, explique, « Les djihadistes circulent dans les villages à moto. Partout où ils vont, ils rassemblent les populations dans les mosquées. Ils prêchent d'abord, puis annoncent tous les nouvelles lois qu'ils appliqueront dans la zone. Ils avertissent aussi les habitants qu'ils ne doivent pas chercher à régler leurs différends dans le système judiciaire de l'État. Tout différend doit être réglé dans le tribunal de la charia établi par eux. » Entretien de l'auteur avec un habitant de la circonscription de Youwarou, Bamako, juin 2017.

⁴² Remi Carayol, « Mali : dans le Macina, un jihad sur fond de révolte sociale » *Jeune Afrique*, 20 juin 2016, <http://www.jeuneafrique.com/mag/332806/politique/reportage-mali-macina-tombait-aux-mains-jihadistes/>.

⁴³ Entretien de l'auteur avec des femmes activistes et des membres du Conseil national des victimes du conflit du nord, Bamako, juillet 2017. L'influence des parents est un facteur crucial dans la décision des jeunes de rejoindre des mouvements violents au Mali. Pour plus de détails sur le rôle des parents dans l'enrôlement des jeunes dans les mouvements violents au Mali, voir Lisa Inks, Annalies Veldmeijer, and Abdoul Kassim Ibrahim Fomba, « "We Hope and We Fight" : Youth, Communities, and Violence in Mali », (rapport, Mercy Corps, Portland, OR, 2017), <https://www.mercycorps.org/research/%E2%80%9Cwe-hope-and-we-fight%E2%80%9D-youth-communities-and-violence-mali>.

⁴⁴ Entretien de l'auteur avec un habitant de la circonscription de Youwarou, Bamako, juin 2017.

⁴⁵ Interpeace et IMRAP, *Analyse locale des dynamiques*, 50–52.

⁴⁶ Boukary Sangaré, « Le centre du Mali : épicerie du djihadisme ? », (Note d'analyse du GRIP, 20 mai 2016, Bruxelles), http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES_ANALYSE/2016/NA_2016-05-20_FR_B-SANGARE.pdf.

⁴⁷ Tim Cocks et David Lewis, « Why Niger and Mali's Cattle Herders Turned to Jihad », Reuters, 12 novembre 2017, <https://www.reuters.com/article/us-niger-mali-security-insight/why-niger-and-malis-cattle-herders-turned-to-jihad-idUSKBN1DC06A>.

⁴⁸ Mercy Corps, « We Hope and We Fight : Youth, Communities, and Violence in Mali » septembre 2017,

<https://www.mercycorps.org/research/%E2%80%9Cwe-hope-and-we-fight%E2%80%9D-youth-communities-and-violence-mali>.

⁴⁹ Entretien de l'auteur avec un juge basé à Mopti, juin 2017.

⁵⁰ Un rapport des Nations Unies de mars 2017 précisait que les groupes armés sont devenus plus sophistiqués, plus complexes et plus meurtriers, employant des tactiques comme des véhicules piégés aux engins explosifs improvisés, des engins explosifs télécommandés, des armes de poing et des tirs indirects. La fréquence de ce genre d'attaques a au moins doublé entre 2015 et 2016. Selon les Nations Unies, à la fin 2017, les attaques contre les hauts responsables de l'État et les institutions au centre du Mali ont aussi augmenté et les « groupes terroristes » ont mené 71 attaques, contre 53 lors de la précédente période de compte-rendu. Voir UN Security Council, « Report of the Secretary-General on the Situation in Mali », 30 mars 2017, et UN Security Council, « Report of the Secretary-General on the Situation in Mali » (rapport, United Nations Security Council, New York, 26 décembre 2017), <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/N1744691.pdf>.

⁵¹ Mouvement mondial des droits humains (FIDH) et Association malienne des droits de l'Homme (AMDH), « Mali : Terrorisme et impunité font chanceler un accord de paix fragile » (note de position conjointe, FIDH et AMDH, mai 2017), <https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/mali/terrorisme-et-impunite-font-chanceler-un-accord-de-paix-fragile>.

⁵² Remi Carayol, « Mali — Oumar Aldjana : nous avons créé un mouvement pour mettre fin aux exactions contre les Peuls », *Jeune Afrique*, 20 juin 2016, <http://www.jeuneafrique.com/335206/politique/mali-oumar-aldjana-avons-creee-mouvement-mettre-fin-aux-exactions-contre-peuls/>.

⁵³ MaliActu.net, « Mali : l'armée et des milices tuent injustement des Peuls pris pour des jihadistes (association) », MaliActu.net, 24 avril 2016, <http://maliactu.net/mali-larmee-et-des-milices-tuent-injustement-des-peuls-pris-pour-des-jihadistes-association/>.

⁵⁴ Aboubacar Dicko, « Tenenkou : des affrontements intercommunautaires entre Peulhs et Bambaras font une quinzaine de morts » Maliweb.net, 3 mai 2016, <http://www.maliweb.net/insecurite/tenenkou-affrontements-intercommunautaires-entre-peulhs-bambaras-quinzaine-de-morts-1563942.html>.

⁵⁵ Olivier Dubois, « Le lent crépuscule des chasseurs dogons », *Journal du Mali*, 21 août 2017, <http://www.journaldumali.com/2017/08/21/lent-crepuscule-chasseurs-dogons/>.

⁵⁶ Pour plus d'informations sur les abus commis par les militaires maliens, voir FIDH et AMDH, « Mali : Terrorism and Impunity Jeopardize the Fragile Peace Agreement » et Human Rights Watch, « Mali: Unchecked Abuses in Military Operations ».

⁵⁷ Entretien de l'auteur avec un responsable de la MINUSMA official, Bamako, juin 2017.

⁵⁸ Bien que les forces de réaction rapide sénégalaises, qui participent à la MINUSMA, soient déployées au centre du Mali, leur présence n'a pas, à ce jour, évité la violence. Un responsable de la MINUSMA s'est montré pessimiste quant à la capacité de la force d'arrêter la violence au centre du Mali, citant les difficultés du terrain qui entravent la mobilité des troupes, surtout en saison des pluies. Entretien de l'auteur avec un responsable de la MINUSMA, juin 2017.

⁵⁹ Boubacar Oumarou, *Pasteurs nomades face à l'État du Niger* (Paris : L'Harmattan, 2011), 119–21.

⁶⁰ La *Diina* est le système de gouvernance instauré par Ahmadu Seku dans la Macina au 19^e siècle pour gérer l'utilisation des ressources naturelles du delta intérieur entre communautés d'éleveurs, d'agriculteurs et de pêcheurs. Pour un traitement détaillé du système de la *Diina*, voir Mirjam de Bruijn et Han van Dijk, *Arid Ways : Cultural Understandings of Insecurity in Fulbe Society, Central Mali* (Amsterdam : Thela, 1995), 52–55.

⁶¹ Entretien de l'auteur avec un activiste peul et ex-président de l'Union des bergers de Mopti, Mopti, juin 2017.

⁶² Entretien de l'auteur avec un juge de Mopti, Mopti, juin 2017.

⁶³ Entretien téléphonique de l'auteur avec un chercheur malien, février 2017.

⁶⁴ De récents dialogues intercommunautaires entre responsables des communautés peule, bambara et dogon ont atténué les tensions entre Peuls et Bambaras pour l'instant, même si la violence entre Peuls et Dogons persiste.

⁶⁵ De nombreux Dogons et Bambara pratiquaient l'animisme au début du 19^e siècle — une variété de religions traditionnelles africaines — et étaient donc considérés comme des païens et des infidèles par les djihadistes peuls, faisant d'eux des cibles légitimes de pillage et de raids esclavagistes au nom de l'islam.

⁶⁶ Mirjam de Bruijn et Han van Dijk, « Resistance to Fulbe Hegemony in Nineteenth Century West Africa », in *Rethinking Resistance : Revolt and Violence in African History*, éd. par Gerrit Jan Abbink, Mirjam de Bruijn, et Klaas Van Walraven (Leiden : Brill, 2003), 61–62.

⁶⁷ Mirjam de Bruijn, Wouter E. A. van Beek, et Han van Dijk, « Antagonism et solidarite : les relations entre Peuls et Dogons du Mali Central » in *Peuls et Mandingues : dialectique et construction identitaires*, éd. par Mirjam de Bruijn et Han van Dijk (Paris : Karthala-ASC, 1997), 243–45.

⁶⁸ De Bruijn et van Dijk, « Resistance to Fulbe Hegemony », 62.

⁶⁹ Fabien Offner, « In Dogon Country, the Time of Survival », *Slate Afrique*, 12 mars 2012, <http://www.slateafrique.com/99231/mali-pays-dogon-survie-crise-mali-alimentaire-religion/>; Abdoulaye Diarra, « Douentza : les islamistes détruisent le Toguna de la ville », *L'indépendant*, 12 octobre 2012, <http://news.abamako.com/h/6760.html>.

⁷⁰ Pour les Bambaras, ces milices portent le nom de Donso (ou encore Dozo ou Dosso), tandis que l'équivalent dogon est « Dan na Amba Sagou » (les chasseurs qui s'appuient sur Dieu).

⁷¹ ICG, « Mali Central: la fabrique d'une insurrection ? » 16.

⁷² Sangaré, « Le centre du Mali : épice du djihadisme ? » 9–10.

⁷³ Jules Crétois, « Nord du Mali : Ag Gamou et Ag Acharatoumane en visite de travail à Paris » *Jeune Afrique*, 21 mai 2017, <http://www.jeuneafrique.com/441394/politique/nord-mali-ag-gamou-ag-acharatoumane-visite-de-travail-a-paris/>.

⁷⁴ Entretien des auteurs par téléphone avec un officier malien, janvier 2018 ; entretien des auteurs par téléphone avec des fonctionnaires du ministère français des Affaires étrangères, janvier 2018.

⁷⁵ En 2013, les armées française et tchadienne ont collaboré avec les séparatistes touareg du MNLA pour traquer les partisans djihadistes de Iyad Ag Ghali.

⁷⁶ Radio France Internationale (RFI) Afrique, « Nouveau jeu d'alliances dans le nord du Mali » RFI Afrique, 18 septembre 2016, <http://www.rfi.fr/afrique/20160918-mali-alliance-amsa-gamou-plateforme>

⁷⁷ Jules Crétois, « Mali — Ag Acharatoumane : "Je n'ai pas peur d'Abou Walid Al-Sahraoui" » *Jeune Afrique*, 29 juin 2017, <http://www.jeuneafrique.com/452135/politique/mali-ag-acharatoumane-nai-peur-de-abou-walid-al-sahraoui/>.

⁷⁸ Radio France Internationale (RFI), « Le chef jihadiste Al-Sahraoui accuse et menace deux communautés du Mali » RFI, 28 juin 2017, <http://www.rfi.fr/afrique/20170627-chef-jihadiste-al-sahraoui-accuse-menace-communautaires-mali-imghad-idaksahak>.

⁷⁹ Lettre publiée en arabe (traduction de l'auteur) sur Twitter, <https://twitter.com/sidikounta7/status/879980177824133120>.

⁸⁰ Crétois, « Mali — Ag Acharatoumane. »

⁸¹ Le nom de Tolebe est un surnom donné aux pastoralistes peuls de Ménaka pour leur profond attachement à la culture haoussa. Pour plus d'information sur l'histoire de l'implantation peule dans la région de Ménaka, voir Angelo M. Bonfiglioli, *Dudal : Histoire de famille et histoire de troupeau chez un group de Wodaabe du Niger* (New York, NY : Cambridge University Press, 1988), 113–39.

⁸² Entretien de l'auteur avec un chef de communauté tolebe, Niamey, mai 2017.

- ⁸³ Baz Lecocq, *Disputed Desert : Decolonisation, Competing Nationalisms and Tuareg Rebellions in Northern Mali* (Leiden, Pays-Bas : Afrika-Studiecentrum Series, 2010), 165, 282.
- ⁸⁴ Yvan Guichaoua, « Mali-Niger : une frontière entre conflits communautaires, rébellion et djihad », *Le Monde Afrique*, 20 juin 2016, http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/06/20/mali-niger-une-frontiere-entre-conflits-communautaires-rebellion-et-djihad_4954085_3212.html.
- ⁸⁵ Entretien de l'auteur avec un responsable d'ONG à Gao, juin 2017.
- ⁸⁶ Des personnes interviewées rapportent qu'environ 36 personnes ont été tuées, mais il est difficile de vérifier si ce nombre est exact.
- ⁸⁷ Entretien de l'auteur avec un chef de communauté tolebe, Niamey, mai 2017.
- ⁸⁸ Interview de l'auteur avec un activiste peul et président du Conseil national des éleveurs du Nord Tillabery, Niamey, mai 2017.
- ⁸⁹ ICG, « Mali Central : la fabrique d'une insurrection ? » 7-8.
- ⁹⁰ *Ibid.*, 13.
- ⁹¹ Entretien de l'auteur avec un activiste de la société civile défendant les droits des éleveurs Peuls, Niamey, May 2017.
- ⁹² Ghuichaoua, « Mali-Niger: A Border between Community Conflicts ».
- ⁹³ De nombreux observateurs croient que le MUJAO serait disposé à négocier si le gouvernement lui soumettait une proposition sérieuse, ce qui n'a pas encore été fait. De plus, une initiative indépendante par des chefs musulmans au Mali qui feraient office de médiateurs entre le gouvernement et les djihadistes a échoué, chaque camp opposant une résistance.
- ⁹⁴ Sangaré, « Le Centre du Mali : épicerie du djihadisme ? »
- ⁹⁵ Hubert Ledoux, « Touaregs-Peulhs : résurgence d'un conflit latent », *La Revue de presse*, 11 février 2014, <https://revuedepressecorens.wordpress.com/2014/02/11/touareg-peulhs-resurgence-dun-conflit-latent/>
- ⁹⁶ Données tirées du Armed Conflict Location and Event Data Project, <https://www.acleddata.com/data/>, Fakoro Traoré, « Kidal : Ce qu'il faut savoir de la guerre entre Imghads et Ifoghas », *Tamoudre*, 23 août 2017, <http://www.tamoudre.org/touaregs/territoire/kidal-quel-faut-savoir-de-guerre-entre-imghads-ifoghas/>
- ⁹⁷ Groupe de discussion avec des activistes touareg à Gao, dont des partisans du GATIA et du MNLA, Gao, 2 juin 2017.
- ⁹⁸ Des groupes sécessionnistes rebelles sont moins à même de viser des civils dans une guerre que des groupes non sécessionnistes. Tanisha Fazal, « Secessionism and Civilian Targeting » (article présenté à l'American Political Science Association Annual Meeting, août 2013), <https://ssrn.com/abstract=2300126>.
- ⁹⁹ La CMA a refusé que des élections se tiennent à Kidal, soutenant qu'elles ne devraient être organisées qu'après la mise en place des dispositions clés de l'accord de paix, particulièrement la création d'autorités intérimaires, le déploiement de patrouilles militaires conjointes et le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Voir Radio France Internationale (RFI), « Mali : la CMA dénonce toujours l'organisation des élections communales », RFI, 16 novembre 2016, <http://www.rfi.fr/afrique/201611030-mali-obstacles-organisation-elections-communales>. Les élections ont été reportées à mai 2017, puis à juillet, et enfin suspendues jusqu'à nouvel ordre. Voir Aguibou Sogodogo, « Mali : élections communales partielles et régionales : un nouveau report », *MaliActu.net*, 1er juin 2017, <http://maliactu.net/mali-elections-communales-partielles-et-regionales-un-nouveau-report/>.
- ¹⁰⁰ Entretien de l'auteur avec un responsable de la CMA, Bamako, juin 2017.
- ¹⁰¹ Les Idnane sont l'une des factions touareg les plus importantes à Kidal, avec les Ifoghas et les Imghad. Pour plus d'informations sur les violences entre Imghad et Idnane, voir Radio France Internationale (RFI), « Mali : les exactions contre les civils se multiplient dans la région de Kidal », RFI, 16 juin 2017, <http://www.rfi.fr/afrique/20170616-mali-exactions-contre-civils-multiplient-region-kidal> ; Crétois, « Mali : Dans la région de Kidal, "la tension est énorme" ».
- ¹⁰² Département d'État américain et USAID, « Working Draft, Atrocity Assessment Framework : Supplemental Guidance. »
- ¹⁰³ Le Mali est un membre des Nations Unies, du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale, de l'Organisation mondiale du travail, de l'Union internationale des télécommunications, de l'Union postale universelle, et du Tribunal pénal international. Il appartient à l'Union africaine, à l'Organisation de la coopération islamique, au Mouvement des non-alignés, et à la Banque africaine de développement, et il est membre associé de la Communauté européenne. Au niveau régional, le Mali est membre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, de l'Autorité du Liptako-Gourma, de la Commission du fleuve Niger, du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, et de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal.